

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0

Open Contracting

eJDM

Pridesoft Mobile

e-CNE

Transparence

e-Regulation

e-Governance



Gratuit sur Google play

SANTE PUBLIQUE	02	INFRASTRUCTURE	02	BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	02
EDUCATION	03	SOCIAL	03	TRANSPORT	04
ADMINISTRATION	06	ECONOMIE	01	COMMUNICATION	01

N° 2419

26 Octobre 2021

26 October 2021

5:50 PM/17H:50

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Fax : 222 206 043 / 222 203 326
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm
Internet : www.armp.cm

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél. (*): Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

Montant(en chiffres) (*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	219/DM/CB/2021 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 219/DM/CB/2021 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES N°09/AONO/C-BONALEA/CIPM/2021 DU 06 SEPTEMBRE 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU A MBOUNJO BAYON DANS LA COMMUNE DE BONALEA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.FINANCEMENT : BUDGET COMMUNAL, EXERCICE 2021
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

2	Reference	N° 001531 /CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM Lire
	Titre/objet	DECISION N° 001531 /CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM DU 25 OCTOBRE 2021, RAPPORTANT LES DISPOSITIONS DE LA DECISION N° 001060/CRTV/DG/DAF/ DMA/SM/NBM DU 31 AOUT 2020 PORTANT RESILIATION DU MARCHÉ N° 000006 /M/CRTV/CIPM /18 DU 18 OCTOBRE 2018 PASSE AVEC L'ENTREPRISE LE LABORATOIRE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CINQ (05) DISJONCTEURS MOTORISES POUR LES TABLEAUX GENERAUX BASSE TENSION A LA CRTV - EXERCICE 2018.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

3	Reference	N°18210366/D/MINESUP/SG/PRO-ACTP/RAF/EY Lire
	Titre/objet	DECISION N°18210366/D/MINESUP/SG/PRO-ACTP/RAF/EY DU 29 SEPTEMBRE 2021 PORTANT RÉSILIATION DU MARCHÉ N°04/M/MINESUP/CIPM/PRO-ACTP/19 PASSÉ APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°05/AONO/MINESUP/CIPM/PRO-ACTP/2019 DU 26 MARS 2019 RELATIF À L'EXÉCUTION DE LA PREMIÈRE PHASE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEUR POLYTECHNIQUE DE MAROUA AU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MAROUA À ZOKOK-LADDÉO.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

4	Reference	N° 001528 CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM Lire
	Titre/objet	DECISION N°_001528_CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM DU 25 OCTOBRE 2021 PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CRTV/CIPM/2021 DU 02 MARS 2021 RELATIF A L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA CRTV EN SEPT LOTS, EXERCICE 2021.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

5	Reference	014/AONO/MIPROMALO/CIPM/DAG/SDBC/SM/21 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/MIPROMALO/CIPM/DAG/SDBC/SM/21 DU 13 OCTOBRE 2021 POUR L'ACQUISITION DES APPAREILS ET MATERIELS POUR REHABILITATION LMA (BRUCKER ; EN PROCEDURE D'URGENCE).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	25-11-2021

RESUME DES CONSULTATIONS

6	Reference 005/AC/C.SALAS/CIPM/2021 Lire Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N° 005/AC/C.SALAS/CIPM/2021 DU , POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) BLOCS DE DEUX LOGEMENTS D'ASTREINTE AVEC BLOC CUISINE EXTERNE ET BLOC LATRINE A DEUX COMPARTIMENTS DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 02-11-2021
----------	---

7	Reference ADDITIF N°001 Lire Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 11/AONO/ADC/CIPM/2020 DU 06/10/2021 POUR LES TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT DE LA PEINTURE EXTERIEURE DE L'AEROGARE PASSAGERS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA ADDITIF N° 1 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
----------	--

8	Reference ADDITIF Lire Titre/objet ADDITIF A LA DEMANDE DE COTATION N°14127/DC/CAA/PU/2021 DU 01 OCTOBRE 2021 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA), INFORME LES SOUMISSIONNAIRES À LA DEMANDE DE COTATION N°14127/AONO/CAA/CIPM/2021 DU 01 OCTOBRE 2021, RELATIVE AUX PRESTATIONS DE SERVICE DE GARDIENNAGE À LA CAA, QUE LES DATES DE DÉPÔT ET D'OUVERTURE DES OFFRES SONT MODIFIÉES COMME SUIV : Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
----------	--

9	Reference N°0539/D/CUY/SG/DAEFEB/SDMP/2021 Lire Titre/objet DECISION N°0539/D/CUY/SG/DAEFEB/SDMP/2021 DU 25/10/2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GENIE CIVIL A LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
----------	---

10	Reference 014/DC/RE/DK/C/BRI/CIPM/2021 Lire Titre/objet DEMANDE DE COTATIONS N°014/DC/RE/DK/C-BRI/CIPM/2021 DU 20 OCT 2021 ,POUR LA FOURNITURE DE SEMENCES DE BRACCHARLI TRAITEES, A LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, RÉGION DE L'EST Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture 09-11-2021
-----------	---

11	Reference N°1391/C/CUY/SG/DAEFEB/SDMP/2021 Lire Titre/objet COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°028/AONO/VY/CIPM/2021 DU 08 SEPTEMBRE 2021 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GENIE CIVIL A LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

12	<p>Reference 17/C/CNDAL/SG/CST Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N° 17/C/CNDAL/SG/CST DU 11 OCT 2021 PORTANT ANNULLATION DE LA DEMANDE DE COTATION N°15/DC/MO/CIPM/CNDAL/2021 DU 20/09/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES DU RESEAU ROUTIER NATIONAL BITUME, DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDAL</p> <p>Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

13	<p>Reference COMMUNIQUE Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DAO N°09/AONO/CAN1/CIPM DU 30/08/2021 RELATIF À LA MOBILISATION SOCIALE URBAINE POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDÉRÉ 1ER DÉPARTEMENT DE LA VINA RÉGION DE L'ADAMAOUA.FINANCEMENT: MINTP/FONDS ROUTIER - EXERCICE 2021.</p> <p>Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

14	<p>Reference ADDITIF N°3 A/S 019/AONO/HGD/CIPM/2021 Lire</p> <p>Titre/objet ADDITIF N°3 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°019/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 13 SEPTEMBRE 2021 POUR LA FOURNITURE D'UN (01) VEHICULE STATION WAGON 4X4 A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

15	<p>Reference 20/DM/SG/CAN3/2021 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 20/DM/SG/CAN3/2021 PORTANT ANNULLATION DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 06/DC/CIPM/CAN3/2021 DU 27/09/2021 RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE DIX (10) BOUTIQUES AU MARCHÉ DE DANG. DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE III, DEPARTEMEMT DE LA VINA, REGION DE L'AOAMAOUA.</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

16	<p>Reference ADDITIF N° 2 Lire</p> <p>Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 10/AONO/ADC/CIPM/2020 DU 21/09/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE ET D'UNE BACHE A EAU POTABLE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GAROUA ADDITIF N° 2</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

17	<p>Reference ADDITIF N°5 A/S 002/DC/HGD/CIPM/2021 Lire</p> <p>Titre/objet ADDITIF N°5 AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°002/DC/HGD/CIPM/2021 DU 31 AOUT 2021 POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CAPACITE DE LA MORGUE DE L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---



RESUME DES CONSULTATIONS

18	<p>Reference 21/DM/SG/CAN3/2021 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 21/DM/SG/CAN3/2021 PORTANT ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 13/AONO/CIPM/CAN3/2021 DU 27/09/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE LLLÈME, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE III, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA.</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

19	<p>Reference 19/DM/SG/CAN3/2021 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 19/DM/SG/CAN3/2021 PORTANT ANNULATION DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 08/DC/CIPM/CAN3/2021 DU 27/09/2021 RELATIVE AUX TRAVAUX DE BRANCHEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE (ENEO) DU PARC DE STATIONNEMENT DE MALANG, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE III. DEPARTEMENT DE LA VINA. REGION DE L'ADAMAOUA.</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

20	<p>Reference N°03/DC/SPE/CIPM/2021 Lire</p> <p>Titre/objet DEMANDE DE COTATION N°03/DC/SPE/CIPM/2021 DU 27 OCTOBRE 2021 POUR LA FOURNITURE DU PAPIER AUTOCOPIANT ET DU PAPIER BRISTOL À LA SOCIÉTÉ DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN (SOPECAM).FINANCEMENT : BUDGET D'EXPLOITATION DE LA SOPECAMIMPUTATION : RUBRIQUE 60 - LIGNE 602-C (ACHAT PAPIER IMPRESSION)</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture 11-11-2021</p>
-----------	--

21	<p>Reference N°21-00559/C/MINESUP/SG/PRO-ACTP/RAF/EY Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N°21-00559/C/MINESUP/SG/PRO-ACTP/RAF/EY DU 29 SEPTEMBRE 2021 PORTANT PUBLICATION D'UNE DECISION DE RESILIATION D'UN MARCHÉ</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

22	<p>Reference 15/C/C-BONALEA/2021 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N°15/C/C-BONALEA/2021 RELATIF A LA PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N°09/AONO/C-BONALEA/CIPM/2021 DU 06 SEPTEMBRE 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU A MBONJO BAYON, DANS LA COMMUNE DE BONALEA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DE LITTORAL.</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

23	<p>Reference 006/AC/C.SALAS/CIPM/2021 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N°006/AC/C.SALAS/CIPM/2021 DU , POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX LOGEMENTS D'ASTREINTE AVEC BLOC CUISINE EXTERNE ET BLOC LATRINE A DEUX COMPARTIMENTS DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture 02-11-2021</p>
-----------	--



RESUME DES CONSULTATIONS

24	Reference	N°008/C/PATDHS/UGP-MINEE/SPM/2021 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°008/C/PATDHS/UGP-MINEE/SPM/2021 DU 25 OCTOBRE 2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°009/ASMI/PATDHS/UGP-MINEE/SPM/2021 DU 12 AOÛT 2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN ENVIRONNEMENTALISTE, D'UN SOCIO-ANTHROPOLOGUE ET D'UN SPÉCIALISTE EN SANTÉ PUBLIQUE, DEVANT CONSTITUER LE PANEL D'EXPERTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROÉLECTRICITÉ SUR LE FLEUVE SANAGA (PATDHS) – UGP MINEE.FINANCEMENT : CREDIT IDA N°6045-CM (PARTIE A) ET 6044-CM (PARTIE B).
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

25	Reference	066/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2021 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°066/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE RESTREINTE DE L'AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/ASMI/CUD/SG/UTL/PDVIR/2021 DU15 AVRIL 2021 POUR LA REALISATION D'UN PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA (DOUALA 3EME ET 5EME)FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE (BM) CRÉDIT IDA NO 6132-CM
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

26	Reference	22bis/AONO/FEICOM/CIPM/2021 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°22BIS/AONO/FEICOM/CIPM/2021 DU 25/10/2021EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE L'IMMEUBLE SIEGE DU FEICOM AU TITRE DES EXERCICES 2021 ET SUIVANT
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	18-11-2021

27	Reference	004/AC/C.SAL/CIPM/2021 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°004/AC/C.SAL/CIPM/2021 , POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE TOUS EQUIPES AVEC BLOC LATRINE A TROIS COMPARTIMENTS ET LA CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE TOUS EQUIPES DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	02-11-2021

28	Reference	N°1391/C/CUY/SG/DAEFEB/SDMP/2021 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°028/AONO/VY/CIPM/2021 DU 08 SEPTEMBRE 2021 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GENIE CIVIL A LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

29	Reference 05/A/CAN3/SG/CIPM/2021 DU 15/10/2021 Lire
Titre/objet	ADDITIF N° 005/A/CAN3/SG/CIPM/2021 DU 15 OCTOBRE 2021 RELATIF AUX DEMANDES DE COTATION CI-DESSOUS : - N°09/DC/CAN3/C/PM/202/ DU 28/09/2021 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE D'UN PARC D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE ÉQUIPÉ D'UN BLOC LATRINES DANS LES LOCALITÉS DE NGODI MAIBORNO ET MOUNGUELE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3ÈME DÉPARTEMENT DE LA VINA RÉGION DE L'ADAMAOUA. LOT1 - N°10/DC/CAN3/C/PM/2021 DU 28/09/2021 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE D'UN PARC D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE ÉQUIPÉ D'UN BLOC LATRINES DANS LES LOCALITÉS DE MALANG ET BÉKA NGAOUNMOKNE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERÉ DÉPARTEMENT DE LA VINA RÉGION DE L'ADAMAOUA. LOT2 - N° 11/DDC/CAN3/SG/CIPM/2021 DU 28/09/2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉALISATION D'UN FORAGE PASTORAL À ÉNERGIE SOLAIRE ÉQUIPÉ D'UNE POMPE À ÉNERGIE SOLAIRE. DE DEUX (02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BÉTAIL, D'UN (01) ABREUVOIR POUR LE PETIT BÉTAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE POUR LES POPULATIONS DANS LES LOCALITÉS DE YALA YARNA ET MARCHÉ DE DANG DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERÉ 3ÈME, DÉPARTEMENT DE LA VINA RÉGION DE L'ADAMAOUA. LOT1 - N° 12/DDC/CAN3/SG/CIPM/2021 DU 28/09/2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉALISATION D'UN FORAGE PASTORAL À ÉNERGIE SOLAIRE ÉQUIPÉ D'UNE POMPE À ÉNERGIE SOLAIRE. DE DEUX (02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BÉTAIL. D'UN (01) ABREUVOIR POUR LE PETIT BÉTAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE POUR LES POPULATIONS DANS LES LOCALITÉS DE SALTAKA ET NGODI MAIBORNO DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERÉ 3ÈME. DÉPARTEMENT DE LA VINA RÉGION DE L'ADAMAOUA. LOT2 FINANCEMENT: FONDS PRODEL/CAN3
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

30	Reference N°000091/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°000091/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM DU 25 OCTOBRE 2021 PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CRTV/CIPM/2021 DU 02 MARS 2021 RELATIF A L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA CRTV EN SEPT LOTS, EXERCICE 2021.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

31	Reference 10/AC/CAN1ER/CIPM/2021 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N° 10/AC/CAN1ER/CIPM/2021 DU 27 SEPT POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONÇON DE ROUTE BITUMEE N1 : NGAOUNDERE-GAROUA BOULAI (17,30KM), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA : PROGRAMME ANNUEL 2021.
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	22-10-2021

32	Reference 009/CNCC/DG/2021 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 009/CNCC/DG/2021 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À L'AONO N°008/AONO/CNCC/CIPM/2021 DU 29 JUILLET 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT, D'UN CENTRE DE PRIERE, D'UN BLOC TOILETTES ET D'UNE CANTINE A LA BASE LOGISTIQUE DE KOUSSERI POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC)
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

33	Reference 010/CNCC/DG/2021 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 010/CNCC/DG/2021 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À L'AONO N°009/AONO/CNCC/CIPM/2021 DU 25 AOUT 2021 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARKING AU CENTRE DE VIE DE GAROUA BOULAI POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC)
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

34	Reference	018/D/C-TBRO/SG/2021 Lire
	Titre/objet	DECISION N°018/D/C-TBRO/SG/2021 DU 28/07/2021PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE LA DEMANDE DE COTATION N°006/DC/RN/D47/C-TBRO/CIPM/SG/2021 DU 30/06/2021 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOCS DE 03 SALLES DE CLASSES EQUIPEES ET D'UN BLOC DE LATRINES A 04 COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE MBAIMBOUM GROUPE II DANS LA COMMUNE DE LOUBORQ. DEPARTEMENT DU MAYO REY REGION DU NORD. (EN PROCEDURE D'URGENCE)
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

35	Reference	011/CNCC/DG/2021 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 011/CNCC/DG/2021 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À L'AONO N°010/AONO/CNCC/CIPM/2021 DU 30 AOUT 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT, D'UN CENTRE DE PRIERE, D'UN BLOC TOILETTES ET D'UNE CANTINE AU CENTRE DE VIE DE GAROUA BOULAI POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC)
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

36	Reference	COMMUNIQUE N°012/CNCC/DG/2021 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°012/CNCC/DG/2021 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À L'AONO N°011/AONO/CNCC/CIPM/2021 DU 01 SEPTEMBRE 2021 POUR LA REALISATION D'UN FORAGE AVEC CHATEAU D'EAU SUR LE SITE ABRITANT LE CENTRE DE VIE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC) DANS LA ZONE DE GAROUA BOULAI
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

37	Reference	017/D/C-TBRO/SG/2021 Lire
	Titre/objet	DECISION N°017/D/C-TBRO/SG/2021 DU 28/07/2021PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE LA DEMANDE DE COTATION N°005/DC/RN/D47/C-TBRO/CIPM/SG/2021 DU 30/06/2021 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE 03 SALLES DE CLASSES EQUIPEES ET D'UN BLOC DE LATRINES A 04 COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE LAOUDJARA DANS LA COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO REY REGION QU NORD. (EN PROCEDURE D'URGENCE).
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

38	Reference	N° 065 /DM/J1201/CNG/SG Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 065 /DM/J1201/CNG/SG DU 14 SEPTEMBRE 2021 PORTANT RESILIATION DU MARCHÉ N° 004BIS/M/RC/CNG/CIPM/2019 DU 19 SEPTEMBRE 2019 POUR LA POURSUITE ET ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CITE MUNICIPALE A NGOUMOU, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGOUMOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE NGOUMOU FINANCEMENT : FEICOM
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

39

Reference [010/D/GOUVERNEUR/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°10/D/GOUVERNEUR/2021 DU 18/10/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/DAONO/GOUVERNEUR/CRPM-NO/2G21 DU 23/0,9/2021 POUR LA REHABILITATION DEL'HOTEL DES FINANCES REGIONAL DU NORD (GAROUA), EN PROCEDURE D'URGENCE.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

40

Reference [N°017/C/J09/SAEF](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°017/C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03 (BIS)/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2021 DU 13 AVRIL 2021, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE (PROCÉDURE D'URGENCE).

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

41

Reference [015/D/C-TBRO/SG/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°015/D/C-TBRO/SG/2021 DU 28/07/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE LA DEMANDE DE COTATION N°003/DC/RN/D47/C-TBRO/C1PM/SG/2021 DE 30/06/2021 RELATIF AUX TRAVAUX DE REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A ENERGIE SOLAIRE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MBAIMBOUM GROUPE 2 ET L'ECOLE PUBLIQUE DE LAOUDJARA, DANS LA COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO REY, REGION DU NORD. (EN PROCEDURE D'URGENCE)

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

42

Reference [026/CW/DG/2021 du 19/10/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ CORN N°:026/CW/DG/2021 DU 19/10/2021 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°026/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2021 DU 30/08/2021 POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU A LA CAMWATER.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

43

Reference [027/CW/DG/2021 du 19/10/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ CORN N°:027/CW/DG/2021 DU 19/10/2021 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°025/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2021 DU 30/08/2021 POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU A LA CAMWATER.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

44

Reference [N° 000190 /021/DCD/CAY7/SG](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 000190 /021/DCD/CAY7/SG PORTANT ATTRIBUTION D'UNE D UNE DEMANDE DE CONSULTATION DIRECTE

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

45

Reference [016/D/C-TBRO/SG/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°016/D/C-TBRO/SG/2021 DU 28/07/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE LA DEMANDE DE COTATION N°004/DC/RN/D47/C-TBRO/C1PM/SG/2021 DU 30/06/2021 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE 03 SALLES DE CLASSES EQUIPEES ET D'UN BLOC DE LATRINES A 04 COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE HELBAO DANS LA COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO REY REGION DU NORD. EN PROCEDURE D'URGENCE.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

46

Reference [ADDITIF RECTIFICATIF](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF RECTIFICATIF APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°13/AONO/NGOUMOU/CIPM/2021 DU 11/10/2021 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT R+1 DEVRANT ABRITER LES SERVICES (HOTEL DE VILLE) DE LA COMMUNE DE NGOUMOU, DEPARTEMENT DU MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

47

Reference [COMMUNIQUE N° 013/CNCC/DG/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 013/CNCC/DG/2021 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°004405 DU 30 SEPTEMBRE 2021 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DU CENTRE DE VIE DE NGOULETANG POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC)

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

48

Reference [027/CW/DG/2021 du 19/10/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ CORN N°:027/CW/DG/2021 DU 19/10/2021 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°025/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2021 DU 30/08/2021 POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU A LA CAMWATER.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

49

Reference [025C/CW/DG/DAJM/CMT/CIPM/2021 du 18/10/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ COM N°:025C/CW/DG/DAJM/CMT/CIPM/2021 DU 18/10/2021 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N° 002/DCO/CAMWATER/DG/DAJM/CIPM/2021 DU 03/09/2021 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES ANOMALIES SUR LA CONDUITE DE KOUKONG BAFOUSSAM.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

50

Reference [025/CW/DG/DAJM/CMT/CIPM/2021 DU 19/10/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°025/CW/DG/DAJM/CMT/CIPM/2021 DU 19/10/2021 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N° N°002/DCO/CAMWATER/DG/DAJM/CIPM/2021 DU 03/09/2021 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES ANOMALIES SUR LA CONDUITE DE KOUKONG BAFOUSSAM.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

51	Reference N° 021/ ASMI/SIC/2021 Lire Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 021/ ASMI/SIC/2021 DU 21 OCTOBRE 2021 POUR LA PRE SELECTION DES CABINETS-CONSEILS CHARGES DES TRAVAUX D'ANALYSE ET APUREMENT DES COMPTES CLIENTS A LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 FINANCEMENT : BUDGET SIC EXERCICES 2022-2023 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 19-11-2021
-----------	---

52	Reference N°016/C/J09/SAEF Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°016/C/J09/SAEF PORTANT RETRAIT DE LA DÉCISION N°123/DP/J09/SAEF PORTANT INFRUCTUEUX L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003(BIS)/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2021 DU 13 AVRIL 2021, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EAU ET ENERGIE DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (PROCEDURE D'URGENCE). Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

53	Reference N°003 /C/J11/SAEF/CDPM-MK/2022 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°003 /C/J11/SAEF/CDPM-MK/2022 DU 09 AOUT 2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/J11/SAEF/CDPM-MK/2021 DU 28 JUIN 2021 RELATIF A L'EQUIPEMENT DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU COMMERCE DU MBAM ET KIM, ARRONDISSEMENT DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

54	Reference 0256/CW/DG/DAJM/CMT/CIPM/2021 DU 19/10/2021 Lire Titre/objet DECISION N°0256/CW/DG/DAJM/CMT/CIPM/2021 DU 19/10/2021 PORTANT ATTRIBUTION DE LA AVIS D'APPEL D'OFFRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°026/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2021 DU 30/08/2021 POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

55	Reference 026/CW/DG/2021 du 19/10/2021 Lire Titre/objet COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHE CORN N°:026/CW/DG/2021 DU 19/10/2021 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°026/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2021 DU 30/08/2021 POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU A LA CAMWATER. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

56	Reference 027CW/DG/DAJM/CIPM/2021 DU 19/10/2021 Lire Titre/objet DECISION N° 027CW/DG/DAJM/CIPM/2021 DU 19/10/2021 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°025/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2021 DU 30/08/2021 POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU A LA CAMWATER. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

57	Reference	025C/CW/DG/DAJM/CMT/CIPM/2021 du 18/10/2021 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ COM N°:025C/CW/DG/DAJM/CMT/CIPM/2021 DU 18/10/2021 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N° 002/DCO/CAMWATER/DG/DAJM/CIPM/2021 DU 03/09/2021 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES ANOMALIES SUR LA CONDUITE DE KOUEKONG BAFOUSSAM.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

58	Reference	01/ARMP/DG/DSOP/2021 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 01/ARMP/DG/DSOP/2021 DU 22 OCTOBRE 2021 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RELATIF A L'APPEL D'OFFRES N° 014/AONR/ARMP/CCCM-SPI/2021 DU 27 SEPTEMBRE 2021 EN VUE DU RECRUTEMENT DES OBSERVATEURS INDEPENDANTS AUPRES DES COMMISSIONS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS PLACÉES AUPRES DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET MAÎTRES D'OUVRAGE DÉLÉGUÉS.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

59	Reference	N°003 /D/J11/SAEF/CDPM-MK/2021 Lire
	Titre/objet	DECISION N°003 /D/J11/SAEF/CDPM-MK/2021 DU 09 AOUT 2021 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/J11/SAEF/CDPM-MK/2021 DU 28 JUIN 2021 RELATIF À L'ÉQUIPEMENT DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU COMMERCE DU MBAM ET KIM, ARRONDISSEMENT DE NTUI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

60	Reference	N°242 /DP/J09/SAEF Lire
	Titre/objet	DECISION PREFECTORALE N°242 /DP/J09/SAEF PORTANT RETRAIT DE LA DECISION N°123/DP/J09/SAEF
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

COMMUNE DE BONALÉA

DECISION MUNICIPALE N° 219/DM/CB/2021 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES N°09/AONO/C-BONALEA/CIPM/2021 DU 06 SEPTEMBRE 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU A MBONJO BAYON DANS LA COMMUNE DE BONALEA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL FINANCEMENT : BUDGET COMMUNAL, EXERCICE 2021

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BONALEA, OFFICIER DU MERITE CAMEROUNAIS****Autorité Contractante**

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2018/012/ du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités Publiques ;

Vu la loi N°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret N°95/082 du 24 avril 1995 portant création de la Commune de Bonaléa ;

Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 000010/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans de la Commune de Bonaléa, Département du Moungo, Région du Littoral,

Vu la décision N°19/DM/CB/M/2019 du 22 avril 2019 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bonaléa ;

Considérant la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

La circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2021 ;

Considérant le Budget de la Commune de Bonaléa, exercice 2021 ;

Considérant l'Appel d'offres N°09/AONO/C-BONALEA/CIPM/2021 du 06 SEPTEMBRE 2021 pour les travaux susmentionnés ;

Considérant les rapports des Sous-commissions d'analyse des offres ;

Considérant les procès-verbaux des séances du 29 Septembre et 05 Octobre 2021 de la Commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Bonaléa, relatifs à l'ouverture des offres et à l'examen des rapports de la sous-commission d'analyse ;

Considérant la lettre de proposition d'attribution du 05 Octobre 2021 du Président de la Commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Bonaléa,

DECIDE:

Article 1er : L'entreprise ci-dessous est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative à l'Avis d'appel d'offres susmentionné susvisé :

Entreprise adjudicataire	Désignation du lot	Objet de la lettre-commande	Montant TTC	Délai d'exécution
ZAIN GLOBAL COMPANY LTD, Tél : 677 97 05 69	unique	Travaux de construction d'une mini adduction d'eau à Mbonjo bayou	14 498 057	90 jours

Article 2 : Le représentant de ladite entreprise adjudicataire est prié de se présenter, pour suite de la procédure, au Secrétariat du Maire de la Commune de Bonaléa, Tel, : Tel : 696 48 69 09 / 699 05 39 55 / 694 18 98 22 dès notification de la présente décision, dans un délai maximal de sept (07) jours. Passé ce délai, le Maire se réserve le droit d'annuler la présente attribution.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

CAMEROON RADIO AND TELEVISION

DECISION N° 001531 /CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM DU 25 OCTOBRE 2021, RAPPORTANT LES DISPOSITIONS DE LA DECISION N° 001060/CRTV/DG/DAF/ DMA/SM/NBM DU 31 AOÛT 2020 PORTANT RESILIATION DU MARCHÉ N° 000006 /M/CRTV/CIPM /18 DU 18 OCTOBRE 2018 PASSE AVEC L'ENTREPRISE LE LABORATOIRE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CINQ (05) DISJONCTEURS MOTORISES POUR LES TABLEAUX GENERAUX BASSE TENSION A LA CRTV - EXERCICE 2018.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu. La Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu. La loi n° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi des finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2021 ;

Vu. La loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut des Etablissements Publics;

Vu. La Loi N°87/020 du 17 Décembre 1987 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu. Le Décret N°2016/272 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. Le Décret N°2016/273 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. Le Décret N°88/126 du 25 janvier 1988 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. La Circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 dans les dispositions non contraires au Code des Marchés Publics signé le 20 juin 2018 ;

Vu le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

vu la note n° 0325/CRTV/DG/DPI/DTTE/EIPE/MH du 06 octobre 2021 portant transmission de l'additif au rapport de l'ingénieur du Marché sur la requête de l'entreprise LE LABORATOIRE ;

Considérant les nécessités de services.

DECIDE :

Article 1 : La décision n° 001060/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM du 31 août 2020, portant résiliation du Marché n° 000006/M/CRTV/CIPM/18 du 18 octobre 2018 passé avec l'entreprise LE LABORATOIRE, pour la fourniture et l'installation de cinq (05) disjoncteurs motorisés pour les tableaux généraux basse tension à la CRTV, exercice 2018, est rapportée.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 25 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NDONGO CHARLES

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DECISION N°18210366/D/MINESUP/SG/PRO-ACTP/RAF/EY DU 29 SEPTEMBRE 2021 PORTANT RÉSILIATION DU MARCHÉ N°04/M/MINESUP/CIPM/PRO-ACTP/19 PASSÉ APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°05/AONO/MINESUP/CIPM/PRO-ACTP/2019 DU 26 MARS 2019 RELATIF À L'EXÉCUTION DE LA PREMIÈRE PHASE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEUR POLYTECHNIQUE DE MAROUA AU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MAROUA À ZOKOK-LADDÉO.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
MAITRE D'OUVRAGE**

VU la Constitution ;

VU la Loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;

VU la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

VU la Loi 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021;

VU le Décret n°2011/410 du 9 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;

VU le Décret n°2012/433 du 1er août 2012 portant organisation du ministère de l'enseignement supérieur ;

VU le Décret n°2015/190 du 2 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 9

..décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;

VU le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement

VU l'Arrêté n°217/PM du 19 décembre 2019 décembre 2007 fixant les modalités d'exécution du Programme d'Appui à la Composante Technologique et Professionnel de l'enseignement supérieur (PRO-ACTP) ;

VU la circulaire n° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2021

;

VU la Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer

suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Marche n°04/M/MINESUP/CIPM/PRO-ACTP/19 passé après Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°05/AONO/MINESUP/CIPM/PRO-ACTP/2019 du 26 mars 2019 relatif à l'exécution de la première phase des travaux de construction d'un bloc pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieur Polytechnique de Maroua au campus de l'Université de Maroua à Zokok-Laddéo;

VU l'Ordre de Service n°04/OS/MINESUP/SG/PRO-ACTP/RAF/ey du 27 juillet 2020, prescrivant le démarrage des travaux ;

VU l'Ordre de Service n°37/MINESUP/SG/PRO-ACTP/RAF/ey/2020 du 13 janvier 2021 valant mise en demeure ;

VU ...le rapport de constat de carence dressé à l'issue de la réunion technique de mise au point de la situation des travaux au 28 août 2021.

DECIDE

Article 1er : En application des dispositions de l'article 181 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics, le Marché n°04/M/MINESUP/CIPM/PRO-ACTP/19 du 11 septembre 2019, notifié à l'entreprise UNIPROVINCE SARL, BP : 324 Yaoundé pour l'exécution de la première phase des travaux de construction d'un bloc pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieur Polytechnique de Maroua au campus de l'Université de Maroua à Zokok-Laddéo, est pour compter de la date de signature de la présente Décision résilié aux torts, frais et risques de l'entreprise.

Article 2 : Les travaux exécutés, les approvisionnements et l'inventaire descriptif des installations de chantier feront l'objet d'actes subséquents de l'équipe technique du projet conjointement avec l'entreprise concernée.

Article 3 : la présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera /-

YAOUNDE le 29 Septembre 2021

Le MINISTRE

FAME NDONGO Jacques

CAMEROON RADIO AND TELEVISION

DECISION N°_001528_CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM DU 25 OCTOBRE 2021 PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CRTV/CIPM/2021 DU 02 MARS 2021 RELATIF A L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA CRTV EN SEPT LOTS, EXERCICE 2021.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La loi N°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2021 ;

Vu La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut des Etablissements publics;

Vu La Loi N°87/020 du 17 Décembre 1987 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu Le décret n°2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines Dispositions des lois n° 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;

Vu Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu Le Décret N°2016/272 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu Le Décret N°2016/273 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu Le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu Le Décret N°88/126 du 25 janvier 1988 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu La Circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°002/AONO/CRTV/CIPM/2021 du 02 mars 2021 ;

Vu la correspondance n°04130/L/CRTV/DG/DAF/DMA/SM du 17 septembre 2021 portant demande d'annulation de l'Appel d'Offres n°002/AONO/CRTV/CIPM/2020 du 02 mars 2021 relatif à l'entretien et le nettoyage des locaux de la CRTV en sept lots ;

Vu La lettre n°004377/L/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE7/HA du 29 septembre 2021 portant accord pour l'annulation de l'Appel d'Offres n°002/AONO/CRTV/CIPM/2021 du 02 mars 2021 relatif à l'entretien et le nettoyage des locaux de la CRTV.

Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1 : L'Appel d'Offres National Ouvert n°002/AONO/CRTV/CIPM/2021 du 02 mars 2021, relatif à l'entretien et le nettoyage des locaux de la CRTV, exercice 2021, est pour compter de la signature de la présente décision, annulé.

Article 2 : Le Directeur de l'Administration et des Finances est chargé de l'application de la présente décision, qui sera communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 25 Octobre 2021

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NDONGO CHARLES



MISSION DE PROMOTION DES MATÉRIAUX LOCAUX

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/MIPROMALO/CIPM/DAG/SDBC/SM/21 DU 13 OCTOBRE 2021 POUR L'ACQUISITION DES APPAREILS ET MATERIELS POUR REHABILITATION LMA (BRUCKER ; EN PROCEDURE D'URGENCE).

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du BIP MIPROMALO, exercice 2021, le Directeur Général de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'**acquisition des appareils et matériels pour réhabilitation LMA (BRUCKER ; en procédure d'urgence)**.

2. Consistance des prestations

Le présent DAO a pour objet l'**acquisition des appareils et matériels pour réhabilitation LMA (BRUCKER ; en procédure d'urgence)**.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel à l'issue des estimations préalables est de **trente millions (30 000 000) de Francs CFA**.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises Camerounaises ayant les compétences dans le domaine.

5. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres ouvert sont financées par le BIP MIPROMALO, Exercice 2021.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux : B.P 2396 Yaoundé, Tél: (237) 691 14 25 52 Fax : (237) 222 22 37 20 ; Dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, consulté et retiré à la Direction des Affaires Générales de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux : B.P 2396 Yaoundé, Tél: (237) 691 14 25 52 Fax : (237) 222 22 37 20 ; Contre versement d'une somme de : **quarante mille (40 000) F.CFA** non remboursable, payable au Compte Spécial **CAS-ARMP N° 335 988** ouvert auprès des agences BICEC.

PRESENTATION DES OFFRES

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

Volume 1 : Pièces administratives;

Volume 2 : Offre Technique ;

Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que le blanc.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marquée comme telle, devra parvenir à la Mission de Promotion des Matériaux Locaux, au plus tard le **25 NOVEMBRE 2021 à 12 heures** et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM/21 DU 13 OCTOBRE 2021 POUR L'ACQUISITION DES APPAREILS ET MATERIELS POUR REHABILITATION LMA (BRUCKER ; EN PROCEDURE D'URGENCE).

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

NB : Les offres reçues après les date et heure limites seront rejetées

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la livraison objet du présent DAO est de **quatre (04) mois**. Le lieu de livraison est **le siège de la MIPROMALO, NKOLBIKOK-YAOUNDE**.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des finances, d'un montant égal à **six cent mille (600 000) francs CFA**.

- Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard **trente (30) jours** après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif. La caution provisoire est valable pendant **trente (30) jours** au-delà du délai de validité des offres. **Les chèques bancaires** même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

11. Recevabilité des Offres

- Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'appel d'Offres, entraîneront le rejet pur et simplement de l'offre sans aucun recours.
- Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative. Conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
- Avant toute élimination de candidats présentant les pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO, qu'un délai supplémentaire d'au moins 48 heures soit accordé à ces derniers pour, soit donner les informations complémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce.
- Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03) mois** ou avoir été établies postérieurement à la date initiale de remise des offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **25 NOVEMBRE 2021 à 13 heures** dans la salle de conférences de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

13. Critères d'évaluation

1. CRITERES ELIMINATOIRES

- Offres administratives

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative requise dans le DAO (NB : Les soumissionnaires dont tout autres pièces administratives non conformes et absentes recevrons un délai de 48 heures pour produire les pièces non conformes ou absentes exigées.) ;
- Documents falsifiés ou fausse déclaration ;
- Absence de la caution de soumission.

- Offres techniques

- Documents falsifiés ou fausse déclaration ;
- Non-respect d'au moins 80% des critères de qualification ;

- Offres financières

- Documents falsifiés ou fausse déclaration ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié.

2. CRITERES ESSENTIELS

Principaux critères de qualification

- Capacité financière (2 Critères) ;
- Référence du soumissionnaire dans les marchés similaires (1 Critère) ;
- Présentation de l'offre (1 Critère);
- délai de livraison (1 Critère);

Le non-respect de **80%** des critères entraîne élimination de l'offre.

14. Attribution

L'offre la moins disante, remplissant les dispositions de RPAO sera retenue. L'offre est **un lot unique**.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés de la MIPROMALO Nkolbikok – Yaoundé. BP : 2396 Yaoundé, Tél: (237) 691 14 25 52 Fax : (237) 222 22 37 20. E-mail : mipromalosecretaria@gmail.com

NB : Pour toute tentative de corruption ou fait de mauvaise pratique bien vouloir appeler la **CONAC** ou envoyer les **SMS au Numéro 1517**.

YAOUNDE le 19 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

LIKIBY BOUBAKAR

COMMUNE DE SALAPOUMBE

AVIS DE CONSULTATION N° 005/AC/C.SALAS/CIPM/2021 DU , POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) BLOCS DE DEUX LOGEMENTS D'ASTREINTE AVEC BLOC CUISINE EXTERNE ET BLOC LATRINE A DEUX COMPARTIMENTS DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)
IMPUTATION
IDA18

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des travaux de Construction de trois (03) blocs de deux logements d'astreinte avec bloc cuisine externe et bloc latrine a deux compartiments, le Maire de la Commune de SALAPOUMBE, Autorité Contractante

2. Consistance des prestations

Lieu d'exécution et Consistance des travaux et financement:

LOT 01

Construction d'un bloc de deux logements d'astreinte avec bloc cuisine externe et bloc latrine à deux compartiments
Ecole Primaire Publique de LIBONGO GROUPE 1

LOT 02

Construction d'un bloc de deux logements d'astreinte avec bloc cuisine externe et bloc latrine à deux compartiments
Ecole Primaire Publique de LIBONGO GROUPE 2

LOT 03

Construction d'un bloc de deux logements d'astreinte avec bloc cuisine externe et bloc latrine à deux compartiments
Ecole Primaire Publique de
LIBONGO GROUPE 2

N.B : Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un lot

3. Cout Prévisionnel

N/D

4. Allotissement

Lieu d'exécution et Consistance des travaux et financement:

LOT 01

Construction d'un bloc de deux logements d'astreinte avec bloc cuisine externe et bloc latrine à deux compartiments
Ecole Primaire Publique de LIBONGO GROUPE 1

LOT 02

Construction d'un bloc de deux logements d'astreinte avec bloc cuisine externe et bloc latrine à deux compartiments
Ecole Primaire Publique de LIBONGO GROUPE 2

LOT 03

Construction d'un bloc de deux logements d'astreinte avec bloc cuisine externe et bloc latrine à deux compartiments
Ecole Primaire Publique de
LIBONGO GROUPE 2

N.B : Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un lot

5. Participation et origine

La participation au présent Avis de consultation est ouverte à égalité de conditions aux petites et moyennes entreprises de droit camerounais ci-après :

N° NOM DU PRESTATAIRE LOCALISATION BOITE POSTALE TELEPHONE

1 TRANSFIGURATION HIGH

MOUNTAIN YOKADOUMA // 673 029 687

2 ETS SHALOM WMB YOKADOUMA // 676 250 747

3 ETS BABADINI LIBONGO BP : 942 655 808 936

4 ETS NKEN'S ET FILS BERTOUA // 697 018 688

5 ETS MIASSISSO YAOUNDE // 691 676 073

Toutes fois, toute autre PME de droit camerounais justifiant de la présentation des pièces nécessaires peut

6. Financement

N/D

7. Consultation du Dossier

N/D

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement à la Mairie de SALAPOUMBE dès publication du présent Avis de Consultation, pendant les jours ouvrables, entre 7 heures 30 et 15 heures 30.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devront parvenir au Gymnase du Lycée Technique de KANO à Bertoua, et réception AVIS DE CONSULTATION N°005/AC/C.SALAS/CIPM/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) BLOCS DE DEUX LOGEMENTS D'ASTREINTE AVEC BLOC CUISINE EXTERNE ET BLOC LATRINE A DEUX COMPARTIMENTS, DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

Financement : PNDP (IDA18), Exercice 2021 Lot...N°.....

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de SALAPOUMBE ".

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de Cent cinquante (150) jours calendaires.

11. Cautionnement Provisoire

N/D

12. Recevabilité des Offres

N/D

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de SALAPOUMBE, au Gymnase du Lycée Technique de KANO à Bertoua, le 02/11/2021 à 11 heures précises.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

N/D

15. Attribution

La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de SALAPOUMBE proposera comme adjudicataire provisoire à l'autorité contractante, le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disante au tableau récapitulatif des cotations, et ayant satisfaits aux conditions minimales de qualifications imposées.

16. Durée Validité des Offres

L'offre qui devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompa

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de SALAPOUMBE ou à la Cellule Régionale du Programme Nationale de Développement Participatif (PNDP) à Bertoua.

SALAPOUMBE le 18 Octobre 2021

Le MAIRE

MOSSADICKO Norbert

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 11/AONO/ADC/CIPM/2020 DU 06/10/2021 POUR LES TRAVAUX DE RAFFRAICHISSEMENT DE LA PEINTURE EXTERIEURE DE L'AEROGARE PASSAGERS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALAADDITIF N° 1

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies** marquées comme tels, devra parvenir, sous plis fermés, sous peine de rejet, à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., au plus tard le **27/10/2021** à 14 heures précises et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 11/AONO/ADC/CIPM/2021 DU 06/10/2021
RELATIF AUX TRAVAUX DE RAFFRAICHISSEMENT DE LA PEINTURE EXTERIEUR DE L'AEROGARE
PASSAGERS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.
« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

Lire plutot

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir, sous plis fermés, sous peine de rejet, à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., au plus tard le **02/11/2021** à 14 heures précises et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/ADC/CIPM/2021 DU 06/10/2021

**RELATIF AUX TRAVAUX DE RAFFRAICHISSEMENT DE LA PEINTURE EXTERIEURE DE L'AEROGARE
PASSAGERS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA**

2 Cautionnement Provisoire

Au lieu de ...

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par l'Autorité en charge des finances, d'un montant **De deux millions quatre cent mille (2 400 000) FCFA** et valable pendant cent vingt (120) jours.

Lire plutot

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréé par le ministère en charge des Finances, d'un montant de **un million six cent mille (1 600 000) Francs CFA** et valable pendant cent vingt (120) jours. **La liste des structures habilitée est jointe en pièce n°12.**

3 Ouverture des Plis**Au lieu de ...**

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **27/10/2021 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen (porte 1103).
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

Lire plutot

L'ouverture en un temps des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **02/11/2021 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen (porte 1103).

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

4 Autres

Au lieu de ...

PIECE 2 : RGAO**Article 4 : Candidats admis à concourir**

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

1. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

Siège social : Aéroport international de Yaoundé – Nsimalen – B.P. 13615 Yaoundé

Tél. : (237) 222 23 36 02 – 222 23 45 22 – Fax : (237) 222 23 45 20

ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 18, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous-détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, le Maître d'Ouvrage peut rejeter ladite offre.

PIECE 3 : RPAO

13.1 caution de soumission d'un montant de deux millions quatre cent mille (2 400 000) FCFA d'une durée de cent vingt (120) jours, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances FCFA

17.1 Le montant de la caution de soumission est de deux millions quatre cent mille (2 400 000) FCFA

4 Autres**Lire plutot****Article 4 : Candidats admis à concourir**

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt **sous peine de disqualification**. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés publics.

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la commission peut à partir du sous-détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'autorité contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'agence de régulation.

PIECE 3 : RPAO

13.1 caution de soumission d'un montant de un million six cent mille (1 600 000), d'une durée de cent vingt (120) jours, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances .

17.1 Le montant de la caution de soumission est de un million six cent mille (1 600 000) FCFA

Le reste sans changement

YAOUNDE le 26 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

ADDITIF A LA DEMANDE DE COTATION N°14127/DC/CAA/PU/2021 DU 01 OCTOBRE 2021 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA), INFORME LES SOUMISSIONNAIRES À LA DEMANDE DE COTATION N°14127/AONO/CAA/CIPM/2021 DU 01 OCTOBRE 2021, RELATIVE AUX PRESTATIONS DE SERVICE DE GARDIENNAGE À LA CAA, QUE LES DATES DE DÉPÔT ET D'OUVERTURE DES OFFRES SONT MODIFIÉES COMME SUIT :

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Caisse Autonome d'Amortissement sis au niveau -1 de l'immeuble siège de la CAA, boulevard du 20 mai à Yaoundé au plus tard le 26 Octobre 2021 à 14 heures précises, heure locale, sous pli fermé.</p> <p>Passé ce délai, aucun pli ne sera accepté. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée. Chaque offre devra porter la mention :</p> <p>AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°14127/DC/CIPM/CAA/2021 DU 01 Octobre 2021 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS DE SERVICE DE GARDIENNAGE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>10/112021 à 14H00</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CAA (CIPM-CAA) siégeant dans sa salle de conférences sise au 5^{ème} étage de l'immeuble siège de la CAA, boulevard du 20 mai à Yaoundé, le 26 Octobre 2021 à 15 heures.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>10/11/2021à15</p>

YAOUNDE le 22 Octobre 2021

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

EVINA OBAM Richard

VILLE DE YAOUNDE

DECISION N°0539/D/CUY/SG/DAEFEB/SDMP/2021 DU 25/10/2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GENIE CIVIL A LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;

Vu l'arrêté n°000400/A/MINDDEVEL du 17 juillet 2020 modifiant l'arrêté n°000333/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjointes au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;

Vu l'appel d'offres national ouvert N°028/AONO/CUY/CIPM/2021 du 08 septembre 2021 pour la fourniture du matériel de génie civil à la Communauté Urbaine de Yaoundé ;

Vu le procès-verbal n°326 du 21 octobre 2021 de la Commission Interne de Passation des Marchés /Communauté Urbaine de Yaoundé ;

Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 162^{ème} session du 21 octobre 2021;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} Le marché, objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert N°028/AONO/CUY/CIPM/2021 du 08 septembre 2021 pour la fourniture du matériel de génie civil à la communauté urbaine de Yaoundé, est attribué à l'entreprise **MJB & ASSOCIES SARL**, pour un montant de **deux cent quarante-sept millions cent dix-sept mille six cent deux (247 117 602) francs CFA** toutes taxes comprises. Le délai d'exécution des prestations est de **deux (02) mois**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 25 Octobre 2021

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

COMMUNE DE BATOURI

DEMANDE DE COTATIONS N°014/DC/RE/DK/C-BRI/CIPM/2021 DU 20 OCT 2021 ,POUR LA FOURNITURE DE SEMENCES DE BRACCHARLI TRAITEES, A LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, RÉGION DE L'EST

FINANCEMENT

BUDGET AUTONOME (BA) , PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL) , NA
IMPUTATION
NA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

POUR LA FOURNITURE DE SEMENCES DE BRACCHARLI TRAITEES, A LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, RÉGION DE L'EST

2. Consistance des prestations

POUR LA FOURNITURE DE SEMENCES DE BRACCHARLI TRAITEES, A LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, RÉGION DE L'EST

3. Cout Prévisionnel

non défini

4. Allotissement

lot unique

5. Participation et origine

NA

6. Financement

PRODEL/COMMUNE DE BATOURI

7. Consultation du Dossier

A LA COMMUNE DE BATOURI AU SECRETARIAT PARTICULIER

8. Acquisition du Dossier

NA

9. Remises des offres

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif quantitatif de ces Fournitures, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me le retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le 09 novembre 2021 à 10 heures précises sous enveloppe cachetée adressée à la commune de Batouri Portant la mention:

«DEMANDE DE COTATIONS N°.014/DC/RE/DK/C-BRI/CIPM/2021 DU 20 OCTOBRE 2021

POUR LA FOURNITURE DE SEMENCES DE BRACHARIA TRAITEES, A LA

COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, RÉGION DE L'EST ». A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES ».

10. Delai de Livraison

60 jours

11. Cautionnement Provisoire

NA

12. Recevabilité des Offres

Les offres produites c^nssept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels seront chiffrées Hors TVA et Toutes Taxes Comprises (TTC)
Les offres non conformes aux prescriptions de la présente Demande de Cotations seront rejetées.

13. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts le 09 novembre dans la Salle des actes de la Commune de Batouri à 11 heures précises, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

14. Critères d'évaluation

Les offres non conformes aux prescriptions de la présente Demande de Cotations seront rejetées.

15. Attribution

NA

16. Durée Validité des Offres

NA

17. Renseignements Complémentaires

les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat particulier de la commune de Batouri

BATOURI le 20 Octobre 2021

Le MAIRE

MBELESSA Auberlin

VILLE DE YAOUNDE

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°028/AONO/VY/CIPM/2021 DU 08 SEPTEMBRE 2021 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GENIE CIVIL A LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Yaoundé communique :

La prestation objet de l'appel d'offres suscité a été attribuée à l'entreprise **MJB & ASSOCIES SARL**, pour un montant de deux cent quarante-sept millions cent dix-sept mille six cent deux (247 117 602) francs CFA toutes taxes comprises. Le délai d'exécution des prestations est de deux (02) mois.

Ladite société est priée de prendre attache avec la Direction du Développement des Infrastructures et des Equipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé, pour la signature du marché.

YAOUNDE le 25 Octobre 2021

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

COMMUNE DE NGAOUNDAL

COMMUNIQUE N° 17/C/CNDAL/SG/CST DU 11 OCT 2021 PORTANT ANNULLATION DE LA DEMANDE DE COTATION N°15/DC/MO/CIPM/CNDAL/2021 DU 20/09/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES DU RESEAU ROUTIER NATIONAL BITUME, DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL (Maître d'Ouvrage)**

Porte à la connaissance du public que, par décision N° 16/DM/CNDAL/ SG/CST du 11 OCT 2021, le projet suivant est déclaré annulé.

objet	Lieu d'exécution	Montant TTC	Délai d'exécution	observation
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES DU RESEAU ROUTIER NATIONAL BITUME, DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDAL, PROGRAMME ANNUEL 2021	TIBATI-NGAOUNDAL	40 000 000 F CFA	90 Jours	annulé

NGAOUNDAL le 11 Octobre 2021

Le MAIRE

MOHAMADOU

COMMUNE DE NGAOUNDÉRÉ 1ER

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DAO N°09/AONO/CAN1/CIPM DU 30/08/2021 RELATIF À LA MOBILISATION SOCIALE URBAINE POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDÉRÉ 1ER DÉPARTEMENT DE LA VINA RÉGION DE L'ADAMAOUA. FINANCEMENT: MINTP/FONDS ROUTIER - EXERCICE 2021.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire (**Maître d'ouvrage délégué**) de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1er communique :

L'entreprise dont le nom suit est par Décision N° 004/DM/CAN1/SG du 04 Octobre; septembre 2021 déclarée attributaire du marché relatif au DAO susmentionné pour les montants et délais ci-après :

N°	ATTRIBUTAIRES	PROJETS	MONTANT DU MARCHÉ TTC	MONTANT DU MARCHÉ HT	DELAI D'EXECUTION
1	ETS LES MERVEILLES	Mobilisation sociale urbaine pour la sécurité routière, dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1er	19 999 999	16 771 488	03 Mois

NGAOUNDERE le 4 Octobre 2021

Le MAIRE

YAYA IBRAHIMA

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

**ADDITIF N°3 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°019/AONO/HGD/CIPM/2021 DU 13 SEPTEMBRE 2021 POUR LA FOURNITURE D'UN (01)
VEHICULE STATION WAGON 4X4 A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), au plus tard le 26 octobre 2021 à 12h00 min et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">« Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°019/AONO/HGD/CIPM/2021 du 13 septembre 2021 pour la fourniture d'un (01) véhicule station wagon 4x4 à l'Hôpital Général de Douala (HGD). A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), au plus tard le 03 Novembre 2021 à 12h00 min et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">« Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°019/AONO/HGD/CIPM/2021 du 13 septembre 2021 pour la fourniture d'un (01) véhicule station wagon 4x4 à l'Hôpital Général de Douala (HGD). A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres Techniques et financières aura lieu le 26 octobre 2021 à 13h00min par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Hôpital Général de Douala siégeant dans la salle de réunion de la Direction des Ressources Financières (D.R.F.I.). Les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres Techniques et financières aura lieu le 03 Novembre 2021 à 13h00min par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Hôpital Général de Douala siégeant dans la salle de réunion de la Direction des Ressources Financières (D.R.F.I.). Les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.</p>

DOUALA le 25 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

COMMUNE DE NGAOUNDÉRÉ 3ÈME

DECISION MUNICIPALE N° 20/DM/SG/CAN3/2021 PORTANT ANNULATION DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 06/DC/CIPM/CAN3/2021 DU 27/09/2021 RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE DIX (10) BOUTIQUES AU MARCHÉ DE DANG. DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE III, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'AOAMAOUA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3ème

Vu la Constitution,

Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées :

Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun :

Vu le Décret n°2019/02 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 3ème :

Vu le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services :

Vu le Décret n°33/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial :

Vu le Décret n° 77/91 du 25 Novembre 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes. Syndicat des Communes et Etablissements Communaux ;

Vu le décret n°2012/384 du 14 Septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'habitat et du Développement Urbain :

Vu le décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur AWOUNFACK ALIENOU Yves Bertrand aux fonctions de préfet du Département de la Vina :

Vu l'arrêté N° 00411/A/MINDDEVEL du 15 Septembre 2020 modifiant l'Arrête 00150/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MOHAMADOU BASSIROU en qualité de Maire et de ses Adjoints à l'issu du scrutin Municipal du 03 Février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 3, Département de la Vina, région de l'Adamaoua.

Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu les différentes notes de service portant désignation du Secrétaire et les représentants des autres institutions au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 3 ;

Vu la Décision N° 000157/CAB/MINMAP 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions internes de Passation des Marchés auprès de Communes et des Communes d'Arrondissement :

Vu l'avis de Demande de Cotation N° 06/DC/CIPM/CAN3/2021 du 27/09/2021 relatif aux travaux de réhabilitation de dix (10) boutiques au marché de Dang, dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 3 ;

Vu les nécessités des services ;

Décide :

Article 1 ; L'avis de Demande de Cotation N° 06/DC/CIPM/CAN3/2021 du 27/09/2021 relatif aux travaux de réhabilitation de dix (10) boutiques au marché de Dang, dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 3 est déclaré annulé et sera relancé en procédure d'urgence.

Article 2 : La présente Décision Municipale prend effet à compter de la date de signature, et sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera.

NGAOUNDERE le 15 Octobre 2021

Le MAIRE

MOHAMADOU BASSIROU

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 10/AONO/ADC/CIPM/2020 DU 21/09/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE ET D'UNE BACHE A EAU POTABLE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GAROUA ADDITIF N° 2

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Cautionnement Provisoire
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre sous peine de rejet à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le ministère en charge des finances, d'un montant de Sept cent cinquante mille (750 000) FCFA et valable pendant cent vingt (120) jours. La liste des structures habilitées est jointe en pièce n°12.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréé par le ministère en charge des Finances, d'un montant de Cinq cent mille (500 000) Francs CFA et valable pendant cent vingt (120) jours. La liste des structures habilitée est jointe en pièce n°12.</p>

2 Autres

Au lieu de ...

PIECE 2 : RGAO**Article 4 : Candidats admis à concourir**

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 18, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous-détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, le Maître d'Ouvrage peut rejeter ladite offre

2 Autres**Lire plutot****Article 4 : Candidats admis à concourir**

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt **sous peine de disqualification**. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés publics.

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la commission peut à partir du sous-détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'autorité contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'agence de régulation.

Le reste sans changement

YAOUNDE le 25 Octobre 2021

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

ADDITIF N°5 AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°002/DC/HGD/CIPM/2021 DU 31 AOUT 2021 POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CAPACITE DE LA MORGUE DE L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), au plus tard le 26 Octobre 2021 à 12 h 00 min et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">« Demande de Cotation N° 002/DC/HGD/CIPM/2021 du 31 Août 2021 pour l'agrandissement de la capacité de la morgue de l'Hôpital Général de Douala (HGD). A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), au plus tard le 03 Novembre 2021 à 12 h 00 min et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">« Demande de Cotation N° 002/DC/HGD/CIPM/2021 du 31 Août 2021 pour l'agrandissement de la capacité de la morgue de l'Hôpital Général de Douala (HGD). A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres Techniques et financières aura lieu le 26 Octobre 2021 à 13 h 00 min par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Hôpital Général de Douala siégeant dans la salle de réunion de la Direction des Ressources Financières (D.R.F.I.). Les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres Techniques et financières aura lieu le 03 Novembre 2021 à 13 h 00 min par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Hôpital Général de Douala siégeant dans la salle de réunion de la Direction des Ressources Financières (D.R.F.I.). Les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.</p>

DOUALA le 25 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

COMMUNE DE NGAOUNDÉRÉ 3ÈME

DECISION MUNICIPALE N° 21/DM/SG/CAN3/2021 PORTANT ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 13/AONO/CIPM/CAN3/2021 DU 27/09/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE IIIÈME, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE III, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3ème

Vu la Constitution,

Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées :

Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun :

Vu le Décret n°2019/02 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 3ème ;

Vu le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services :

Vu le Décret n°33/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial :

Vu le Décret n° 77/91 du 25 Novembre 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes. Syndicat des Communes et Etablissements Communaux ;

Vu le décret n°2012/384 du 14 Septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'habitat et du Développement Urbain :

Vu le décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur AWOUNFACK ALIENOU Yves Bertrand aux fonctions de préfet du Département de la Vina :

Vu l'arrêté N° 00411/A/MINDDEVEL du 15 Septembre 2020 modifiant l'Arrête 00150/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MOHAMADOU BASSIROU en qualité de Maire et de ses Adjoints à l'issue du scrutin Municipal du 03 Février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 3, Département de la Vina, région de l'Adamaoua.

Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu les différentes notes de service portant désignation du Secrétaire et les représentants des autres institutions au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 3 ;

Vu la Décision N° 000157/CAB/MINMAP 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions internes de Passation des Marchés auprès de Communes et des Communes d'Arrondissement :

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 13/AONO/CIPM/ CAN3/2021 du 27/09/2021 pour les travaux de construction de la clôture de l'hôtel de ville de la commune d'arrondissement de Ngaoundéré IIIème :

Vu les nécessités des services ;

Décide:

Article 1 ; L'appel d'Offres National Ouvert n° 13/AONO/CIPM/CAN3/2021 du 27/09/2021 pour les travaux de construction de la clôture de l'hôtel de ville de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 3, est déclaré annulé et sera relancé en procédure d'urgence.

Article 2 : La présente Décision Municipale prend effet à compter de la date de signature, et sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera.

NGAOUNDERE le 15 Octobre 2021

Le MAIRE

MOHAMADOU BASSIROU

COMMUNE DE NGAOUNDÉRÉ 3ÈME

DECISION MUNICIPALE N° 19/DM/SG/CAN3/2021 PORTANT ANNULLATION DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 08/DC/CIPM/CAN3/2021 DU 27/09/2021 RELATIVE AUX TRAVAUX DE BRANCHEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE (ENEO) DU PARC DE STATIONNEMENT DE MALANG, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE III. DEPARTEMENT DE LA VINA. REGION DE L'ADAMAOUA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3ème

Vu la Constitution,

Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées :

Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun :

Vu le Décret n°2019/02 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 3ème :

Vu le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services :

Vu le Décret n°33/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial :

Vu le Décret n° 77/91 du 25 Novembre 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes. Syndicat des Communes et Etablissements Communaux ;

Vu le décret n°2012/384 du 14 Septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'habitat et du Développement Urbain :

Vu le décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur ÂWOUNFÂCK Alienou Yves Bertrand aux fonctions de préfet du Département de la Vina :

Vu l'arrêté N° 00411/A/MINDDEVEL du 15 Septembre 2020 modifiant l'Arrête 00150/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020. constatant l'élection de Monsieur MOHAMADOU BASSIROU en qualité de Maire et de ses Adjoints à l'issu du scrutin Municipal du 03 Février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 3, Département de la Vina, région de l'Adamaoua.

Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu les différentes notes de service portant désignation du Secrétaire et les représentants des autres institutions au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 3 ;

Vu la Décision N° 000157/CAB/MINMAP 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions internes de Passation des Marchés auprès de Communes et des Communes d'Arrondissement :

Vu l'avis de Demande de Cotation N° 08/DC/CIPM/CAN3/2021 du 27/09/2021 relatif aux travaux de branchement au réseau électrique (ENEO) du parc de stationnement de Malang dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 3 :

Vu les nécessités des services ;

Décida:

Article 1 ; L'avis de Demande de Cotation N° 08/DC/CIPM/CAN3/2021 du 27/09/2021 relatif aux travaux de branchement au réseau électrique (ENEO) du Parc de stationnement de Malang dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 3 est déclaré annulé et sera relancé en procédure d'urgence.

Article 2 : La présente Décision Municipale prend effet à compter de la date de signature, et sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera.

NGAOUNDERE le 15 Octobre 2021

Le MAIRE

MOHAMADOU BASSIROU

SOCIÉTÉ DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN

DEMANDE DE COTATION N°03/DC/SPE/CIPM/2021 DU 27 OCTOBRE 2021 POUR LA FOURNITURE DU PAPIER AUTOCOPIANT ET DU PAPIER BRISTOL À LA SOCIÉTÉ DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN (SOPECAM).FINANCEMENT : BUDGET D'EXPLOITATION DE LA SOPECAMIMPUTATION : RUBRIQUE 60 - LIGNE 602-C (ACHAT PAPIER IMPRESSION)

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du programme d'action 2021, le Directeur Général de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun envisage d'acquérir du papier autocopiant et du papier bristol pour l'exécution des commandes à l'imprimerie.

2. Cout Prévisionnel

le coût prévisionnel **toutes taxes comprises** est de :

EN FRANCS CFA	EN EUROS
quarante millions neuf cent quarante-neuf mille (40 949 000)	soixante-deux mille quatre cent vingt-six euros et trente-cinq centimes (62 426,35)

NB : 1 EURO = 655,957 F CFA.

3. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises justifiant d'une expérience avérée dans la commercialisation de papier pour l'industrie des arts graphiques.

4. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré auprès de la Direction Générale de la SOPECAM, Service des Marchés, sise boulevard de l'OUA, BP 1218 Yaoundé Tél. (237) 22 30 41 47 - Fax (237) 22 30 43 62, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement dans le compte N° 335 988 ouvert à la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) en faveur du Compte d'Affectation Spéciale « CAS – ARMP » de la somme non remboursable de **cinquante-sept mille huit cent vingt-cinq (57 825) francs CFA**. Une version électronique est disponible en ligne à l'adresse www.armp.cm.

5. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels et conformément aux prescriptions du Dossier de Consultation doivent être déposées au **Service des Marchés de la Société de Presse et d'Éditions du Cameroun à Yaoundé, sise Boulevard de l'OUA, Boîte postale 1218 Yaoundé**, au plus tard le 11 novembre 2021 à **12h**, heure locale, sous enveloppe cachetée adressée au Directeur Général de la SOPECAM avec l'unique mention :

« DEMANDE DE COTATION N° 03/DC/SPE/CIPM/2021 DU 27 OCTOBRE 2021 POUR LA FOURNITURE DU PAPIER AUTOCOPIANT ET DU PAPIER BRISTOL A LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN (SOPECAM). »

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

Les offres devront être accompagnées de la soumission remplie, signée, datée et timbrée conformément au modèle fourni (pièce N°04).

Les soumissionnaires nationaux devront inclure la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 19,25% à leur Offre financière. Ils devront clairement préciser les éléments ci-après dans le sous détail des prix :

- Coût d'achat
- Frais de transport
- Frais de livraison

Les soumissionnaires étrangers devront clairement préciser les éléments ci-après dans leur sous détail des prix :

- Montant FOB
- Emportage et-mise en FOB
- Fret vers Yaoundé
- Assurance
- Total CAF.

6. Délai de Livraison

Le lieu de livraison est défini ainsi qu'il suit selon le cas :

¾ **Entrepôt du port de Douala/Kribi-Cameroun** pour les soumissionnaires étrangers

¾ **Siège de la SOPECAM, Yaoundé-Cameroun** pour les soumissionnaires nationaux.

Le délai maximal de livraison est de **quarante-cinq (45) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage ou de celle précisée dans ledit ordre de service.

7. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission remboursable produite par un établissement bancaire de 1^{er} ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances du Cameroun et dont la liste figure dans la pièce 11 du présent dossier, d'un montant de **huit cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt (818 980) francs CFA, valable pendant cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres.**

8. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis aura lieu au siège de la SOPECAM, le 11 novembre 2021 à **13h**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

9. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, auprès du **Service des Marchés de la Société de Presse et d'Éditions du Cameroun (SOPECAM)** sis au siège de la SOPECAM, Tél (237) 222-30-41-47 ; (237) 222-30-31-09 ; Fax (237) 222-30-43-62 à Yaoundé, République du Cameroun.

YAOUNDE le 22 Octobre 2021

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NNANA MARIE CLAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

COMMUNIQUE N°21-00559/C/MINESUP/SG/PRO-ACTP/RAF/EY DU 29 SEPTEMBRE 2021 PORTANT PUBLICATION D'UNE DECISION DE RESILIATION D'UN MARCHÉ

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur communique :

En application des dispositions de l'article 181 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, le Marché n°04/M/MINESUP/ CIPM/PRO-ACTP/19 passé après Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°05/AONO/MINESUP/CIPM/PRO-ACTP/2019 du 26 mars 2019 relatif à l'exécution de la première phase des travaux de construction d'un bloc pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieur Polytechnique de Maroua au campus de l'Université de Maroua à Zokok-Laddéo, attribué à l'entreprise UNIPROVINCE SARL, BP : 324 Yaoundé pour un montant TTC de 477 160 892 FCFA, est résilié aux torts, frais et risque de l'entreprise.

YAOUNDE le 9 Septembre 2021

Le *MINISTRE*

FAME NDONGO Jacques

COMMUNE DE BONALÉA

COMMUNIQUE N°15/C/C-BONALEA/2021 RELATIF A LA PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N°09/AONO/C-BONALEA/CIPM/2021 DU 06 SEPTEMBRE 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU A MBOUNJO BAYON, DANS LA COMMUNE DE BONALEA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Bonaléa, Autorité Contractante, communique :
Par Décision Municipale N° **219/DM/CB/2021 DU 22/10/2021** , la lettre-commande objet de l'Appel d'Offres susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

Entreprise adjudicataire	Désignation du lot	Objet de la lettre-commande	Montant TTC	Délai d'exécution
ZAIN GLOBAL COMPANY LTD , Tél : 677 97 05 69	unique	Travaux de construction d'une mini adduction d'eau à Mbonjo bayou	14 498 057	90 jours

Le représentant dudit soumissionnaire est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, au Secrétariat du Maire de la Commune de Bonaléa, Tel : 696 48 69 09 / 699 05 39 55 / 694 18 98 22, pour suite de la procédure. Passé ce délai, le Maire se réserve le droit d'annuler l'attribution de cette Lettre-commande.

BONALEA le 22 Octobre 2021

Le MAIRE

MPOCKO Ernest

COMMUNE DE SALAPOUMBE

AVIS DE CONSULTATION N°006/AC/C.SALAS/CIPM/2021 DU , POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX LOGEMENTS D'ASTREINTE AVEC BLOC CUISINE EXTERNE ET BLOC LATRINE A DEUX COMPARTIMENTS DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)
IMPUTATION
IDA18

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des travaux de Construction de deux (02) blocs de deux logements d'astreinte avec bloc cuisine externe et bloc latrine a deux compartiments, le Maire de la Commune de SALAPOUMBE, Autorité Contractante

2. Consistance des prestations

d'exécution et Consistance des travaux et financement:

LOT 01

Construction d'un bloc de deux logements d'astreinte avec bloc cuisine externe et bloc latrine à deux compartiments Ecole Primaire Publique Bilingue de LIBONGO PNDP (IDA18)

LOT 02

Construction d'un bloc de deux logements d'astreinte avec bloc cuisine externe et bloc latrine à deux compartiments Ecole Primaire Publique de BELA

N.B : Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot.

3. Cout Prévisionnel

N/D

4. Allotissement

d'exécution et Consistance des travaux et financement:

LOT 01

Construction d'un bloc de deux logements d'astreinte avec bloc cuisine externe et bloc latrine à deux compartiments Ecole Primaire Publique Bilingue de LIBONGO PNDP (IDA18)

LOT 02

Construction d'un bloc de deux logements d'astreinte avec bloc cuisine externe et bloc latrine à deux compartiments Ecole Primaire Publique de BELA

N.B : Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Avis de consultation est ouverte à égalité de conditions aux petites et moyennes entreprises de droit camerounais ci-après :

N° NOM DU PRESTATAIRE LOCALISATION BOITE POSTALE TELEPHONE

1 TRANSFIGURATION HIGHMOUNTAIN YOKADOUMA // 673 029 687

2 ETS SHALOM WMB YOKADOUMA // 676 250 747

3 ETS BABADINI LIBONGO BP : 942 655 808 936

4 ETS NKEN'S ET FILS BERTOUA // 697 018 688

5 ETS MIASSISSO YAOUNDE // 691 676 073

Toutes fois, toute autre PME de droit camerounais justifiées

6. Financement

PNDP (IDA18)

7. Consultation du Dossier

N/D

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement à la Mairie de SALAPOUMBE dès publication du présent Avis de Consultation, pendant les jours ouvrables, entre 7 heures 30 et 15 heures 30.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devront parvenir au Gymnase du Lycée Technique de KANO à Bertoua, et réceptionner

AVIS DE CONSULTATION N°006/AC/C.SALAS/CIPM/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) BLOCS DE DEUX LOGEMENTS D'ASTREINTE AVEC BLOC CUISINE EXTERNE ET BLOC LATRINE A DEUX COMPARTIMENTS, DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

Financement : PNDP (IDA18), Exercice 2021 Lot...N°.....

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de SALAPOUMBE".

10. Délai de Livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de Cent cinquante (150) jours calendaires.

11. Cautionnement Provisoire

N/D

12. Recevabilité des Offres

N/D

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de SALAPOUMBE, au Gymnase du Lycée Technique de KANO à Bertoua, le 02/11/2021 à 11 heures précises.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

N/D

15. Attribution

La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de SALAPOUMBE proposera comme adjudicataire provisoire à l'autorité contractante, le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disante au tableau récapitulatif des cotations, et ayant satisfaits aux conditions minimales de qualifications imposées.

16. Durée Validité des Offres

L'offre qui devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompa

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de SALAPOUMBE ou à la Cellule Régionale du Programme Nationale de Développement Participatif (PNDP) à Bertoua.

SALAPOUMBE le 18 Octobre 2021

Le MAIRE

MOSSADICKO Norbert

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROELECTRICITE SUR LE FLEUVE SANAGA

COMMUNIQUE N°008/C/PATDHS/UGP-MINEE/SPM/2021 DU 25 OCTOBRE 2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°009/ASMI/PATDHS/UGP-MINEE/SPM/2021 DU 12 AOÛT 2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN ENVIRONNEMENTALISTE, D'UN SOCIO-ANTHROPOLOGUE ET D'UN SPÉCIALISTE EN SANTÉ PUBLIQUE, DEVANT CONSTITUER LE PANEL D'EXPERTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROÉLECTRICITÉ SUR LE FLEUVE SANAGA (PATDHS) – UGP MINEE.FINANCEMENT : CREDIT IDA N°6045-CM (PARTIE A) ET 6044-CM (PARTIE B).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE COORDONNATEUR DU PATDHS-MINEE :

A l'honneur d'informer les candidats ayant manifesté leur intérêt aux postes ci-dessus, que les résultats de l'ASMI sus référencé se présentent comme suit :

N°	Intitulé du poste	Nom et adresse du Consultant retenu	Méthode de sélection
1	Environnementaliste	Infructueux.	Sélection de Consultant Individuel (CI)
2	Socio-anthropologue	Monsieur BINAM BIKOÏ Auguste Cabral Tél : (237) 678 59 67 56 / 655 53 27 28 Email : augusteb0@gmail.com B.P. 11487 Yaoundé – Cameroun	
3	Expert en Santé publique	Docteur NYADA Serge Robert Tél : (237) 677 600 154 / 699 372 157 Email : sergenyadar@yahoo.fr .	

Les Consultants concernés sont invités à prendre attache avec l'Unité de Gestion du PATDHS – MINEE sise au quartier Olezoa -Yaoundé, Rue du canal du Mfoundi (derrière Prestige Hôtel), 2ème entrée à droite, à côté de l'Hôtel Mutuelle du Trésor, immeuble en carreaux blancs, à gauche, tél : (237) 680 81 64 12 / 691 40 28 91 / 699 35 92 86, email : podieluc@yahoo.fr; avec copies à abega_g@yahoo.fr ; enblanche2002@yahoo.fr, pour la suite de la procédure.

YAOUNDE le 25 Octobre 2021

Le COORDONNATEUR

PODIE LUC

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE N°066/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE RESTREINTE DE L'AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/ASMI/CUD/SG/UTL/PDVIR/2021 DU 15 AVRIL 2021 POUR LA REALISATION D'UN PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA (DOUALA 3EME ET 5EME) FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE (BM) CRÉDIT IDA NO 6132-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala, Autorité Contractante, communique :

Les entreprises ci-après, sont présélectionnées à l'issue de l'Avis de Sollicitation suscitée, pour participer à l'Appel d'Offres relatif à la réalisation d'un plan d'actions de réinstallation des personnes affectées par les sous-projets de proximité dans la Ville de Douala (Douala 3ème et 5ème).

Noms des entreprises	Contacts
ENDAINTERNATIONAL SARL	Cameroun Quartier Tsinga, Rue N°2373, immeuble DJOKO, Yaoundé, Cameroun. Téléphone : (+237) 699 89 43 08/ 696 79 37 76 E-mail : moumie.philip@enda-inter.com
INSUCO	Gabon Immeuble Floria BP 10.917 – Libreville - Gabon Tel : +241 74608252 anais.noll- E-mail : mbina@insuco.com
LE COMPETING SARL	Cameroun <u>Siège social</u> : BP : 6718 Douala Tel : (237) 699 50 11 77 <u>Agence</u> : BP : 7214 YAOUNDE Tel : (237) 222 21 59 88 E-mail : cae@leCompeting.com

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°22BIS/AONO/FEICOM/CIPM/2021 DU 25/10/2021 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES
INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE L'IMMEUBLE SIEGE DU FEICOM AU TITRE DES EXERCICES 2021 ET
SUIVANT**

FINANCEMENT
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)
IMPUTATION
61-21-20

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des prestations de maintenance des Installations électriques de l'immeuble siège du FEICOM, sis à Mimboman à Yaoundé.

Les caractéristiques techniques desdites prestations sont spécifiées dans le Dossier d'Appel d'Offres.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres visent la maintenance des Installations électriques de l'immeuble siège de la Direction Générale sise à Mimboman à Yaoundé, suivant la description technique contenue dans les termes de référence du Dossier d'Appel d'Offres.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet est de vingt millions (20 000 000) FCFA TTC .

4. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée pour la réalisation des prestations sus visées. L'entreprise devra justifier la réalisation des prestations similaires au cours des cinq (05) dernières années.

5. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le budget du Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), exercices 2021 et suivant, sur la ligne budgétaire 61-21-20 « Entretien des bâtiments ».

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), BP 718 Yaoundé, FEICOM, Rue 4.561, MIMBOMAN YDE 4^{ème} Téléphone 222 23 51 64 ; poste 217, porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent Avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), BP 718 Yaoundé, FEICOM 381, Rue 4.561 MIMBOMAN YDE 4^{ème}, Téléphone 222 23 51 64 ; Poste 217 ; Fax 222 23 17 59, Porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent Avis sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de quarante mille (40.000) francs CFA dans le Compte Spécial CAS – ARMP ouvert dans les Agences BICEC.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM, BP 718, Mimboman, rue 4.565 Ydé 4^{ème}, porte 11, poste 217, au lieu-dit derrière les sapeurs-pompiers à Mimboman, au plus tard le 18/11/2021 à **14 heures précises** et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°22BIS /AONO/FEICOM/CIPM/2021 DU 25/12021

POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE L'IMMEUBLE SIEGE DU FEICOM, AU TITRE DES EXERCICES 2021et suivant

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9. Delai de Livraison

Les prestations seront exécutées au siège du FEICOM, sis à Mimboman à Yaoundé. Le délai d'exécution est de douze (12) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission **d'un montant de quatre cent mille (400.000) F CFA** établi par une banque ou une compagnie d'assurances de 1^{er} ordre agréée par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, du montant ci-dessous et valable pendant 30 jours au-delà de la date limite de validité des offres fixée. L'absence de cette pièce entraîne un rejet immédiat de l'offre.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM, BP 718, Mimboman, rue 4.561 Ydé 4^{ème}, porte 11, poste 217, au lieu-dit derrière les sapeurs-pompiers, après les date et heure limites de dépôt, ne seront pas recevables.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres qui se fera en un temps, aura lieu le 18/11/2021 **2021** à 15 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés du FEICOM dans la salle de réunions de ladite Commission sise à l'ancien siège du FEICOM, au lieu-dit derrière les sapeurs-pompiers, Rue 4.561, BP 718.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires :

- a) Dossier administratif resté incomplet 48 heures après l'ouverture des plis ;
- b) Fausses déclarations ou documents falsifiés ;
- c) Note technique inférieure à 80% de « oui » à l'issue de l'évaluation technique ;
- d) Absence d'attestation de visite des sites signée du Directeur du Suivi et du Contrôle des Investissements du FEICOM ou son Représentant ;
- e) Absence des Termes de référence et du CCAP paraphé et signé à la dernière page ;
- f). Absence de cautionnement de soumission ;
- g) Absence de présentation d'une police d'assurance en Responsabilité Civile délivrée par une compagnie de premier ordre agréée par le MINFI ;
- h) Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires.

B. Critères essentiels :

Les critères relatifs à la qualification des candidats sont les suivants :

1. Présentation de l'offre ;
2. Références de l'entreprise ;
3. Capacité de financement ;
4. Effectif du personnel habilité ;
5. Moyens logistiques ;
6. Méthodologie et organisation du travail.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualifications technique et financière requises et dont l'offre évaluée financièrement est la moins disante ; ledit soumissionnaire ayant préalablement obtenu 80% de « oui ».

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés et Approvisionnements sis à l'ancien siège du FEICOM :

Tél : (237) 222 23 51 64, Poste 217, Porte 11.

BP : 718 YAOUNDE, FEICOM, Rue 4.561

Fax : (237) 222 23 17 59

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro suivant : 1517 ».

YAOUNDE le 26 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

AKOA Philippe Camille

COMMUNE DE SALAPOUMBE

AVIS DE CONSULTATION N°004/AC/C.SAL/CIPM/2021 , POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE TOUS EQUIPES AVEC BLOC LATRINE A TROIS COMPARTIMENTS ET LA CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE TOUS EQUIPES DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)
IMPUTATION
IDA18

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des travaux de Construction d'un bloc de deux salles de classe tous équipés et bloc latrine à trois compartiments et la Construction d'un bloc de deux salles de classe tous équipés, le Maire de la Commune

2. Consistance des prestations

2. Lieu d'exécution et Consistance des travaux et financement:

EN LOT

01

Construction d'un bloc de deux salles de classe tous équipés et bloc latrine à trois compartiments

Ecole Primaire Publique de

BELA

PNDP (IDA18)

02

Construction d'un bloc de deux salles de classe tous équipés

Ecole Primaire Publique

Bilingue de LIBONGO

03

Construction d'un bloc de deux salles de classe tous équipés

Ecole Primaire Publique

Bilingue de LIBONGO

N.B : Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

3. Cout Prévisionnel

N/D

4. Allotissement

LOT 01

Construction d'un bloc de deux salles de classe tous équipés et bloc latrine à trois compartiments Ecole Primaire Publique de BELA

LOT 02

Construction d'un bloc de deux salles de classe tous équipés Ecole Primaire Publique Bilingue de LIBONGO

LOT 03

Construction d'un bloc de deux salles de classe tous équipés Ecole Primaire Publique Bilingue de LIBONGO

N.B : Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

5. Participation et origine

3. Participation et origine :

La participation au présent Avis de consultation est ouverte à égalité de conditions aux petites et moyennes entreprises de droit camerounais ci-après :

N° NOM DU PRESTATAIRE LOCALISATION BOITE POSTALE TELEPHONE

1 TRANSFIGURATION HIGH
MOUNTAIN

YOKADOUMA //
673 029 687

2 ETS SHALOM WMB YOKADOUMA // 676 250 747

3 ETS BABADINI LIBONGO BP : 942 655 808 936

4 ETS NKEN'S ET FILS BERTOUA // 697 018 688

5 ETS MIASSISSO YAOUNDE // 691 676 073

Toutes fois, toute autre PME de droit camerounais justifiant de la présentation des pièces

6. Financement

PNDP (IDA18)

7. Consultation du Dossier

N/D

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement à la Mairie de SALAPOUMBE dès publication du présent Avis de Consultation, pendant les jours ouvrables, entre 7 heures 30 et 15 heures 30.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devront parvenir au Gymnase du Lycée Technique de KANO à Bertoua, et réception

AVIS DE CONSULTATION N°004/AC/C.SAL/CIPM/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC

DE DEUX SALLES DE CLASSE EQUIPES AVEC BLOC LATRINE A TROIS COMPARTIMENTS ET LA CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE TOUS EQUIPES DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

Financement : PNDP (IDA18), Exercice 2021 Lot...N°.....

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de SALAPOUMBE ".

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de Cent cinquante (150) jours calendaires.

11. Cautionnement Provisoire

N/D

12. Recevabilité des Offres

N/D

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de SALAPOUMBE, au Gymnase du Lycée Technique de KANO à Bertoua, le 02/11/2021 à 11 heures précises.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

N/D

15. Attribution

La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de SALAPOUMBE proposera comme adjudicataire provisoire à l'autorité contractante, le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disante au tableau récapitulatif des cotations, et ayant satisfaits aux conditions minimales de qualifications imposées.

16. Durée Validité des Offres

L'offre qui devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompa

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de SALAPOUMBE ou à la Cellule Régionale du Programme Nationale de Développement Participatif (PNDP) à Bertoua.

SALAPOUMBE le 18 Octobre 2021

Le MAIRE

MOSSADICKO Norbert

VILLE DE YAOUNDE

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°028/AONO/VY/CIPM/2021 DU 08 SEPTEMBRE 2021 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GENIE CIVIL A LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Yaoundé communique :

La prestation objet de l'appel d'offres suscité a été attribuée à l'entreprise **MJB & ASSOCIES SARL**, pour un montant de deux cent quarante-sept millions cent dix-sept mille six cent deux (247 117 602) francs CFA toutes taxes comprises. Le délai d'exécution des prestations est de deux (02) mois.

Ladite société est priée de prendre attache avec la Direction du Développement des Infrastructures et des Equipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé, pour la signature du marché.

YAOUNDE le 25 Octobre 2021

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

COMMUNE DE NGAOUNDÉRÉ 3ÈME

ADDITIF N° 005/A/CAN3/SG/CIPM/2021 DU 15 OCTOBRE 2021 RELATIF AUX DEMANDES DE COTATION CI-DESSOUS : - N°09/DC/CAN3/C/PM/2021 DU 28/09/2021 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE D'UN PARC D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE ÉQUIPÉ D'UN BLOC LATRINES DANS LES LOCALITÉS DE NGODI MAIBORNO ET MOUNGUELE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 3ÈME DÉPARTEMENT DE LA VINA RÉGION DE L'ADAMAOUA. LOT1 - N°10/DC/CAN3/C/PM/2021 DU 28/09/2021 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE D'UN PARC D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE ÉQUIPÉ D'UN BLOC LATRINES DANS LES LOCALITÉS DE MALANG ET BÉKA NGAOUNMOKNE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDÉRÉ DÉPARTEMENT DE LA VINA RÉGION DE L'ADAMAOUA. LOT2 - N° 11/DDC/CAN3/SG/CIPM/2021 DU 28/09/2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉALISATION D'UN FORAGE PASTORAL À ÉNERGIE SOLAIRE ÉQUIPÉ D'UNE POMPE À ÉNERGIE SOLAIRE. DE DEUX (02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BÉTAIL, D'UN (01) ABREUVOIR POUR LE PETIT BÉTAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE POUR LES POPULATIONS DANS LES LOCALITÉS DE YALA YARNA ET MARCHÉ DE DANG DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDÉRÉ 3ÈME, DÉPARTEMENT DE LA VINA RÉGION DE L'ADAMAOUA. LOT1 - N° 12/DDC/CAN3/SG/CIPM/2021 DU 28/09/2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉALISATION D'UN FORAGE PASTORAL À ÉNERGIE SOLAIRE ÉQUIPÉ D'UNE POMPE À ÉNERGIE SOLAIRE. DE DEUX (02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BÉTAIL. D'UN (01) ABREUVOIR POUR LE PETIT BÉTAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE POUR LES POPULATIONS DANS LES LOCALITÉS DE SALTAKA ET NGODI MAIBORNO DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDÉRÉ 3ÈME. DÉPARTEMENT DE LA VINA RÉGION DE L'ADAMAOUA. LOT2 FINANCEMENT: FONDS PRODEL/CAN3

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>OUVERTURE DES PLIS</p> <p>Confère tableaux pièces jointes.</p> <p>MONTANT PRÉVISIONNEL</p> <p>Confère tableaux pièces jointes.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>OUVERTURE DES PLIS</p> <p>Confère tableaux pièces jointes.</p> <p>MONTANT PRÉVISIONNEL</p> <p>Confère tableaux pièces jointes.</p> <p>LE RESTE SANS CHANGEMENT.</p> <p>Le présent additif sera enregistré et publié partout où besoin sera.</p>

NGAOUNDERE le 15 Octobre 2021

Le MAIRE

MOHAMADOU BASSIROU

CAMEROON RADIO AND TELEVISION

COMMUNIQUE N°000091/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM DU 25 OCTOBRE 2021 PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CRTV/CIPM/2021 DU 02 MARS 2021 RELATIF A L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA CRTV EN SEPT LOTS, EXERCICE 2021.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CRTV, Maître d'Ouvrage, communique, l'Appel d'Offres National Ouvert n°002/AONO/CRTV/CIPM/2021 du 02 mars 2021 relatif à l'entretien et le nettoyage des locaux de la CRTV, exercice 2021, est pour compter de la signature de la présente décision, annulé.

Les soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, délai au-delà duquel celles-ci seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation. Le présent communiqué tient lieu de main-levée des cautions de soumission.

YAOUNDE le 25 Octobre 2021

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NDONGO CHARLES

COMMUNE DE NGAOUNDÉRE 1ER

AVIS DE CONSULTATION N° 10/AC/CAN1ER/CIPM/2021 DU 27 SEPT POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONÇON DE ROUTE BITUMEE N1 : NGAOUNDERE-GAROUA BOULAI (17,30KM), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA : PROGRAMME ANNUEL 2021.

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

L'Avis de consultation porte sur l'exécution des travaux de cantonnement sur le tronçon de route bitumée N1 : Ngaoundéré-paroua Boulai (17,30 km), dans la commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1er, Département de la vina, Région de l'Adamaoua, programme annuel 2021, les travaux devront être exécutés en deux (02) passes avec un interval d'au moins six (06) mois entre les passes et seront financés par le programme annuel 2021 du Fonds Routier

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Tache 1 : Désherbage ou débroussaillage des abords de la route ;
- Tache 2 : Élagage d'arbres et/ou d'arbustes ;
- Tache 3 : Abattage éventuel d'arbres et/ou d'arbustes ;
- Tache 4 : Décapage et nettoyage des accotements ;
- Tache 5 : Curage des ouvrages hydrauliques existants ;
- Tache 6 : Curage des fossés et exutoires ;
- Tache 7 : Dégagement en amont et aval des ouvrages d'art et sur les sections du lit du cours d'eau ;
- Tache 8 : Restauration des glissières de sécurité ;
- Tache 9 : Restauration des panneaux de signalisation et de sécurisation.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel est de 15 000 000 FCFA.

4. Allotissement

Les travaux sont repartis en un lot suivant l'itinéraire ci - après : TRONÇON DE ROUTE BITUMEE N1 : NGAOUNDERE- GAROUA BOULAI (17,30km) 17,30

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit Camerounais

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Ministère des Travaux Publics exercices 2021. Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux prévus dans le présent Appel d'Offres National Ouvert est de : quinze millions (15 000 000) FCFA Toutes Taxes Comprises.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'avis peut être consulté auprès des Services du Maître d'Ouvrage à la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1er Secrétariat Général/Service Technique.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment au Secrétariat Général/Service Technique de de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1er, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de vingt mille (20 000) Francs CFA.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tel, devra parvenir à la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1er au Secrétariat Général/Service Technique, tél : au plus tard le 25 OCT 2021 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention :

**« DEMANDE DE COTATION N° 10/DC/CAN1/CIPM/2021 DU 27 SEPT 2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONÇON DE ROUTE BITUMEE N1 : NGAOUNDERE-GAROUA BOULAI (17,30 km), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA ; PROGRAMME ANNUEL 2021, FINANCEMENT : BUDGET MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER ;EXERCICE 2021
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

10. Delai de Livraison

Le délais est de 12 mois en fonction du contexte : deux (02) passes avec un intervalle d'au moins six (06) mois entre les passes.

11. Cautionnement Provisoire

n/a

12. Recevabilité des Offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le 25 OCT 2021 à 15 heures précises dans la salle des actes de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1er.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1ère étape : Ouverture de l'enveloppe A obtenant les pièces administratives (volume 1),
- 2ème étape : Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)
- 3ème étape : Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée (même en cas de groupement) ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet pour absence de :
- L'attestation de non-redevance ;
- L'attestation de non-faillite ;
- L'attestation de non-exclusion des marchés publics ;
- La CNPS:
- La caution de soumission ;
- La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;
- L'attestation de domiciliation bancaire.

Offre Technique incomplet pour absence de :

- L'attestation de visite des lieux ;
- Un Chef de Chantier ayant la qualification exigée dans le dossier d'Offres ;
- Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- Non obtention de sept (07) critères sur dix (10) à l'issue de la notamment des critères techniques essentiels.

Offre Financière incomplet pour absence de :

- Une soumission
- Le bordereau des prix suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;
- Le détail quantitatif et estimatif des travaux ;
- Les sous détails des prix.

Critères essentiels :

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- a. Personnel d'encadrement de l'Entreprise sur quatre (04) Critères ;
- b. Le Matériel de chantier à mobiliser sur quatre (04) critères ;
- c. Références de l'Entreprise sur deux (02) critères.

15. Attribution

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par le Maître d'Ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le Maire de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1er.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Secrétariat Général /Service Technique de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéri 1er. tel : dès publication du présent avis.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants: 673 205 725/699 370 748 »

NGAOUNDERE le 27 Septembre 2021

Le MAIRE

IBRAHIM YAYA

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 009/CNCC/DG/2021 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À L'AONO N°008/AONO/CNCC/CIPM/2021 DU 29 JUILLET 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT, D'UN CENTRE DE PRIERE, D'UN BLOC TOILETTES ET D'UNE CANTINE A LA BASE LOGISTIQUE DE KOUSSERI POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC)

Communique :

La société **ETS NASSER SERVICES**, Tel: **655 95 04 04**, est attributaire du Marché relatif à l'objet susmentionné.

- **Montant TTC du Marché : 58 000 000** (Cinquante huit millions) francs FCFA.
- **Délai d'exécution : Quatre (04) mois.**

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à se présenter sous quinzaine dès diffusion du présent communiqué, au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics du CNCC pour le retrait de leurs Offres. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

Ce communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission.

DOUALA le 30 Septembre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBAPPE PENDA Auguste

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 010/CNCC/DG/2021 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À L'AONO N°009/AONO/CNCC/CIPM/2021 DU 25 AOUT 2021 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARKING AU CENTRE DE VIE DE GAROUA BOULAÏ POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC)

Communique :

La société **AFRIK ENERGIE 69 SARL**, BP : 12 145 Yaoundé, Tel: **699 28 17 43**, est attributaire du Marché relatif à l'objet susmentionné.

- **Montant TTC du Marché : 29 997 337 (Vingt neuf millions neuf cent quatre vingt dix sept mille trois cent trente sept) francs FCFA.**
- **Délai d'exécution : Quatre (04) mois.**

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à se présenter sous quinzaine dès diffusion du présent communiqué, au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics du CNCC pour le retrait de leurs Offres. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

Ce communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission.

DOUALA le 11 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBAPPE PENDA Auguste

COMMUNE DE TOUBORO

DECISION N°018/D/C-TBRO/SG/2021 DU 28/07/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE LA DEMANDE DE COTATION N°006/DC/RN/D47/C-TBRO/CIPM/SG/2021 DU 30/06/2021 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOCS DE 03 SALLES DE CLASSES EQUIPEES ET D'UN BLOC DE LATRINES A 04 COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE MBAIMBOUM GROUPE II DANS LA COMMUNE DE LOUBORQ. DEPARTEMENT DU MAYO REY REGION DU NORD. (EN PROCEDURE D'URGENCE)

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE TOUBORO****FINANCEMENT : PNDP/COMMUNE DE TOUBORO IDA 18, Exercice 2021****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TOUBORO, Autorité Contractante,**

Vu La Constitution ;

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisés ;

Vu La Loi 2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020;

Vu Le Décret N°92/085/127 du 26 juin 1992 portant création de la Commune de Touboro ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu L'Arrêté N°000259/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 Constatant de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Touboro, Département du Mayo-Rey, Région du Nord.

Vu La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu La lettre circulaire n°000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des DAO et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

Vu La Convention de financement IDA 18 N°01/2021/MP/PNDP/CRC-NO du 04/06/2021

Vu AVIS DEMANDE DE COTATION N°006/DC/RN/D47/C-TBRO/CIPM/SG/2021 du 30/06/2021-RELATIVE AUX TRAVAUX DE

CONSTRUCTION D'UN (01) BLOCS DE 03 SALLES DE CLASSES EQUIPEES ET D'UN BLOC DE LATRINES A 04 COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE MBAIMBOUM GROUPE II DANS LA COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO REY REGION DU NORD. (EN PROCEDURE D'URGENCE) ' .

Le rapport de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée par la Lettre N°015/P.A/RN/D47/C-TBRO/CIPM/SEC/2021 du 23/07/2021

Considérant les nécessités de services

DECIDE :**Article 1er:** Le Marché, Objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après:

N° lot	Attributaire	Montant (TTC)	Délai d'exécution
LOT UNIQUE	ETS MOBACH BP : 00 GAROUA	Trente millions huit cent quatre-vingt-un mille deux cent vingt-deux (30 881 222) FCFA	120 jours

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Commune de Touboro, pour l'établissement de la lettre commande y relative.

TOUBORO le 28 Juillet 2021

Le MAIRE

YANDAL Celestin

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 011/CNCC/DG/2021 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À L'AONO N°010/AONO/CNCC/CIPM/2021 DU 30 AOUT 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT, D'UN CENTRE DE PRIERE, D'UN BLOC TOILETTES ET D'UNE CANTINE AU CENTRE DE VIE DE GAROUA BOULAI POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC)

Communique :

La société **ETS MBEKE & FILS**, BP : 12 145 Yaoundé, Tel: **695 65 82 12**, est attributaire du Marché relatif à l'objet susmentionné.

- **Montant TTC du Marché : 56 123 724 (Cinquante six millions cent vingt trois mille sept cent vingt quatre) francs FCFA.**
- **Délai d'exécution : Quatre (04) mois.**

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à se présenter sous quinzaine dès diffusion du présent communiqué, au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics du CNCC pour le retrait de leurs Offres. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

Ce communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission.

DOUALA le 11 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBAPPE PENDA Auguste

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN

COMMUNIQUE N°012/CNCC/DG/2021 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À L'AONO N°011/AONO/CNCC/CIPM/2021 DU 01 SEPTEMBRE 2021 POUR LA REALISATION D'UN FORAGE AVEC CHATEAU D'EAU SUR LE SITE ABRITANT LE CENTRE DE VIE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC) DANS LA ZONE DE GAROUA BOULAÏ

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC)

Communique :

La société **CREATIV CORPORATION**, Tel: **678 98 00 14**, est attributaire du Marché relatif à l'objet susmentionné.

- **Montant TTC du Marché : 17 436 473 (Dix sept millions quatre cent trente six mille quatre cent soixante treize) francs FCFA.**
- **Délai d'exécution : Trois (03) mois.**

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à se présenter sous quinzaine dès diffusion du présent communiqué, au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics du CNCC pour le retrait de leurs Offres. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

Ce communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission.

DOUALA le 11 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBAPPE PENDA Auguste

COMMUNE DE TOUBORO

DECISION N°017/D/C-TBRO/SG/2021 DU 28/07/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE LA DEMANDE DE COTATION N°005/DC/RN/D47/C-TBRO/CIPM/SG/2021 DU 30/06/2021 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE 03 SALLES DE CLASSES EQUIPEES ET D'UN BLOC DE LATRINES A 04 COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE LAOUDJARA DANS LA COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO REY REGION QU NORD. (EN PROCEDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE TOUBORO****FINANCEMENT : PNDP/COMMUNE DE TOUBORO IDA 18, Exercice 2021****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TOUBORO, Autorité Contractante,**

Vu La Constitution ;

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisés ;

Vu La Loi 2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020;

Vu Le Décret N°92/085/127 du 26 juin 1992 portant création de la Commune de Touboro ;

Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu L'Arrêté N°000259/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 Constatant de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Touboro, Département du Mayo-Rey, Région du Nord.

Vu La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu La lettre circulaire n°000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des DAO et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels.

Vu La Convention de financement IDA 18 N°01/2021/MP/PNDP/CRC-NO du 04/06/2021

Vu AVIS DEMANDE DE COTATION N°005/DC/RN/D47/C-TBRO/CIPM/SG/2021 du 30/06/2021 RELATIVE AUX TRAVAUX DE

CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE 03 SALLES DE CLASSES EQUIPEES ET D'UN BLOC DE LATRINES A 04 COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE LAOUDJARA DANS LA COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO REY REGION DU NORD. (EN PROCEDURE D'URGENCE).

Vu Le rapport de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée par la Lettre W°014/P.A/RN/D47/C-TBRO/CIPM/SEC/2021 du 23/07/2021

Considérant les nécessités de services

DECIDE :**Article 1er:** Le Marché, Objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après:

N° lot	Attributaire	Montant (TTC)	Délai d'exécution
LOT UNIQUE	ETS MOBACH BP : 00 GAROUA	Cinquante-neuf millions trois cent soixante-cinq mille six cent vingt-six (59 365 626) FCFA	120 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

TOUBORO le 28 Juillet 2021

Le MAIRE

YANDAL Celestin

COMMUNE DE NGOUMOU

DECISION MUNICIPALE N° 065 /DM/J1201/CNG/SG DU 14 SEPTEMBRE 2021 PORTANT RESILIATION DU MARCHE N° 004BIS/M/RC/CNG/CIPM/2019 DU 19 SEPTEMBRE 2019 POUR LA POURSUITE ET ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CITE MUNICIPALE A NGOUMOU, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGOUMOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE NGOUMOU FINANCEMENT : FEICOM

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République
- Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère de Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de **Madame ZONGO née NYANBONE Antoinette** aux fonctions de Préfet du Département de la Mefou et Akono ;
- Vu l'arrêté N°000122/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de **Monsieur AMVOUNA ATEMENGUE Jean-Baptiste Martin** aux fonctions de Maire de la Commune de Ngoumou et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, région du Centre ;
- Vu le Marché N° 004BIS/M/RC/CNG/CIPM/2019 du 19 septembre 2019 pour la poursuite et achèvement des travaux de construction d'une cite municipale à Ngoumou, dans l'Arrondissement de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre ;
- Vu l'Ordre de Service N° 008/OS/J1201/CNG/SG/ST/BMC/2019 prescrivant le démarrage des travaux et notifié au Cocontractant le 14 novembre 2019 pour un délai de huit (08) mois ;
- Vu l'Ordre de Service N° 00000294/OS/CNG/ST valant mise en demeure et notifié au Cocontractant le 29 décembre 2020 ;
- Vu les évaluations N°1 et 2 de l'Ordre de Service valant mise en demeure des 02 et 16 juin 2021 ;
- Vu la correspondance N° 2021/66658/L/J1201/CNG/SG du 06 septembre 2021 adressée à l'Ingénieur du marché pour l'établissement du Procès-verbal de constat de carence ;
- Vu le Procès-verbal de constat de carence de l'entreprise du 08 septembre 2021 ;
- Vu les pièces versées au dossier.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'Article 182 alinéa e du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le Marché N° **004BIS/M/RC/CNG/CIPM/2019 du 19 septembre 2019 pour la poursuite et achèvement des travaux de construction d'une cité municipale à Ngoumou, dans l'Arrondissement de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre** est, pour compter de la date de signature de la présente décision, résilié aux torts, frais et risques exclusifs de l'**entreprise Ets. Groupement PREMIER ENTERPRISE/PHOENIX GROUP**, BP :13239 Yaoundé, Tel :675 695 571 représentée par son Directeur Général **Monsieur KEPEH Emmanuel YOYO**.

Article 2 : Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et les autorités contractantes sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera.

NGOUMOU le 15 Septembre 2021

Le MAIRE

AMVOUNA ATEMENGUI Jean-Baptiste Martin

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA RÉGION DU NORD

DECISION N°10/D/GOUVERNEUR/2021 DU 18/10/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/DAONO/GOUVERNEUR/CRPM-NO/2G21 DU 23/0,9/2021 PQUR LA REHABILITATION DEL'HOTEL DES FINANCES REGIONAL DU NORD (GAROUA), EN PROCEDURE D'URGENCE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE GOUVERNEUR DE LA REGION NORD, Autorité Contractante,

Vu la constitution ;

Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret 2014/184 du 04 juin 2014 portant nomination de Monsieur ABATE EDI'I JEAN aux fonctions de Gouverneur de la Région du Nord ;

Vu La Décision 00000/243/CAB/MINMAP du 15 avril 2019 portant nomination d'un Président de Commission Régionale de Passation des Marchés Publics ;

Vu La Décision Régionale 138/DR/D/SG/DAAI du 16 avril 2019 constatant la composition de la Commission Régionale de Passation des Marchés Publics du Nord ;

Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu Le rapport d'analyse des Offres ;

Vu La proposition d'attribution de la Commission Régionale de Passation des Marchés formulée par la Lettre N°070/L/D/SGRN/CRPM-NO/SC du 15 Octobre 2021 ;

- DECIDE -

Article La Lettre Commande, Objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après

N° LOT ATTRIBUTAIRE MONTANT (TTC) DELAI) D

STEVITE SARL

BP:GAROUA Tel 69547 85 54

83 703 549 F CFA Deux (02) mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-.

GAROUA le 18 Octobre 2021

Le GOUVERNEUR

ABATE Edi`i Jean

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNIQUE N°017/C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03 (BIS)/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2021 DU 13 AVRIL 2021, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE (PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus cité ;

Vu la lettre de proposition d'attribution N°04/L/P-AKGA/CDPM-NM en date du 08 octobre 2021, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou en jonction avec la lettre N°004346/L/MINMAP/SG/GALS/ST/NBHC du 27 octobre 2021 de Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics ;

Le résultat dudit Dossier d'Appel d'Offres se présente comme suit :

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	ETS DIAKITE BP : 11 438 YAOUNDE Tél : 677597263/695564623	55 032 789 FCFA	55 032 789 FCFA	<u>Délai de réalisation</u>: Quatre (04) mois. <u>Lieu d'exécution</u> : Akonolinga

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga (Service des Affaires Economiques et Financières) pour souscription du Marché correspondant, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.

AKONOLINGA le 11 Octobre 2021

Le PRÉFET

ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE

COMMUNE DE TOUBORO

DECISION N°015/D/C-TBRO/SG/2021 DU 28/07/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE LA DEMANDE DE COTATION N°003/DC/RN/D47/C-TBRO/C1PM/SG/2021 DE 30/06/2021 RELATIF AUX TRAVAUX DE REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A ENERGIE SOLAIRE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MBAIMBOUM GROUPE 2 ET L'ECOLE PUBLIQUE DE LAOUDJARA, DANS LA COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO REY, REGION DU NORD. (EN PROCEDURE D'URGENCE)

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE TOUBORO****FINANCEMENT : PNDP/COMMUNE DE TOUBORO IDA 18, Exercice 2021****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TOUBORO, Autorité Contractante,**

Vu La Constitution ;

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisés ;

Vu La Loi 2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020;

Vu Le Décret N°92/085/127 du 26 juin 1992 portant création de la Commune de Touboro ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu L'Arrêté N°000259/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 Constatant de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'Issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Touboro, Département du Mayo-Rey, Région du Nord.

Vu La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu La lettre circulaire n°000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des DAO et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels.

Vu La Convention de financement IDA 18 N°01/2021/MP/PNDP/CRC-NO du 04/06/2021

Vu AVIS DEMANDE DE COTATION N°003/DC/RN/D47/C-TBRO/CIPM/SG/2021 de 30/06/2021 dont l'objet est les travaux de réalisation d'un forage équipé de pompe a énergie solaire a l'école publique de MBAIMBOUM GROUPE 2 et l'école publique de LAOUDJARA, dans la commune de Touboro, Département du Mayo Rey, Région du Nord. En procédant

Vu Le rapport de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée par la Lettre N°012/F

Vu Considérant les nécessités de services.

DECIDE :**Articlé 1er:** Le Marché, Objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après:

N° lot	Attributaire	Montant (TTC)	Délai d'exécution
LOT UNIQUE	SOCIETE MOBA SARL BP : 310 GAROUA	Trente-deux millions cinq cent seize mille six cent trois (32 516 603) FCFA	120 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

TOUBORO le 28 Juillet 2021

Le MAIRE

YANDAL Celestin

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ CORN N°:026/CW/DG/2021 DU 19/10/2021 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°026/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2021 DU 30/08/2021 POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU A LA CAMWATER.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) communique :

Est déclaré adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné, le soumissionnaire ci-après désigné :

N° du Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montant	Délai d'exécution
Lot unique	DG CAMWATER	ETS R-JUVAL YAOUNDE	144 755 190 Francs CFA TTC	60 Jours

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division des affaires Juridiques et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 19 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ CORN N°:027/CW/DG/2021 DU 19/10/2021 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°025/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2021 DU 30/08/2021 POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU A LA CAMWATER.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) communique :

Est déclaré adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné, le soumissionnaire ci-après désigné :

N° du Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montant	Délai d'exécution
Lot unique	DG CAMWATER	FAKI GLOBALE BP : 1019 YAOUNDE	120 531 700 Francs CFA TTC	60 Jours

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division des affaires Juridiques et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 19 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

COMMUNE DE YAOUNDE VII

**DECISION MUNICIPALE N° 000190 /021/DCD/CAY7/SG PORTANT ATTRIBUTION D'UNE D UNE
DEMANDE DE CONSULTATION DIRECTE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VII

(Autorité contractante)

-Vu la Constitution ;

-Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés public ;

-Vu la décision municipale n°005/020/DM/CAY7/SG constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7^{ème} ;

-Vu la décision municipale n°0020/021/DM/CAY7/SG portant désignation d'un membre à titre intérimaire au sein de la commission interne de passation des marchés ;

-Vu l'Arrêté n° 000294/A/MINDDEVEL du 06 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7, Département du Mfoundi ;

- Considérant la demande de consultation directe n° 014/DCD/CYDE7/CIPM/2021 du 12 /10/ 2021 pour les travaux d'extension du réseau électrique dans la localité de Messebe par Famassi (Axe entrée carrière) dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7, Département du Mfoundi, Région du Centre.

- Considérant les nécessités de service;

DECIDE :

Article 1 : Le soumissionnaire ESCOF SARL est accréditaire de la lettre commande de l'objet visé ci-haut

- Montant : 50 000 000 FCFA TTC
- Délai d'exécution : 06 mois

Article 2 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 25 Octobre 2021

Le MAIRE

TAMBA Augustin

COMMUNE DE TOUBORO

DECISION N°016/D/C-TBRO/SG/2021 DU 28/07/2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE LA DEMANDE DE COTATION N°004/DC/RN/D47/C-TBRO/C1PM/SG/2021 DU 30/06/2021 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE 03 SALLES DE CLASSES EQUIPEES ET D'UN BLOC DE LATRINES A 04 COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE HELBAO DANS LA COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO REY REGION DU NORD. EN PROCEDURE D'URGENCE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE TOUBORO****FINANCEMENT : PNDP/COMMUNE DE TOUBORO IDA 18, Exercice 2021****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TOUBORO, Autorité Contractante,**

Vu La Constitution ;

Vu La Loi N°20.19/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisés ;

Vu La Loi 2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020;

Vu Le Décret N°92/085/127 du 26 juin 1992 portant création de la Commune de Touboro ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu L'Arrêté N°000259/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 Constatant de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Touboro, Département du Mayo-Rey, Région du Nord.

Vu La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu La lettre circulaire n° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative a la délivrance des quittances d'achat des DAO et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels.

Vu La Convention de financement IDA 18 N°01/2021/MP/PNDP/CRC-NO du 04/06/2021.

Vu AVIS DEMANDE DE COTATION N°004/DC/RN/D47/C-TBRC/C1PM/SG/2021 du 30/06/2021 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE 03 SALLES DE CLASSES EQUIPEES ET D'UN BLOC DE LATRINES A 04 COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE HELBAO DANS LA COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO REY REGION DU NORD. En procédure d'urgence.

Vu Le rapport de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée par la Lettre N°013/F

Vu Considérant les nécessités de services

DECIDE :**Article 1er:** Le Marché, Objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant (TTC)	Délai d'exécution
LOT UNIQUE	ETSMAIDADI ET FILS BP : 00 Ngaoundéré	Soixante-trois millions quatre cent trois mille sept cent cinquante (63 403 750) FCFA	120 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-.

TOUBORO le 28 Juillet 2021

Le MAIRE

YANDAL Celestin

COMMUNE DE NGOUMOU

ADDITIF RECTIFICATIF APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°13/AONO/NGOUMOU/CIPM/2021 DU 11/10/2021 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT R+1 DEVRANT ABRITER LES SERVICES (HOTEL DE VILLE) DE LA COMMUNE DE NGOUMOU, DEPARTEMENT DU MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L' offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, et une version électronique desdites offres, seront placées sous pli cacheté et scellé, sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, et déposées au service des Marchés de la Commune de NGOUMOU au plus tard, le 05/11/2021 à 12 heures précises, heure locale, et devront porter la mention suivante :</p> <p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°13/AONO/NGOUMOU/CIPM/2021 du 11/10/2021 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT R+1 DEVRANT ABRITER LES SERVICES DE LA MAIRIE (HOTEL DE VILLE), DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, DEPARTEMENT DU MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L' offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, et une version électronique desdites offres, seront placées sous pli cacheté et scellé, sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, et déposées au service des Marchés de la Commune de NGOUMOU au plus tard, le 12/11/2021 à 12 heures précises, heure locale</p>

NGOUMOU le 25 Octobre 2021

Le MAIRE

AMVOUNA ATEMENGUI Jean-Baptiste Martin

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN

**COMMUNIQUE N° 013/CNCC/DG/2021 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À
L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°004405 DU 30 SEPTEMBRE 2021 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE
DU CENTRE DE VIE DE NGOULENTANG POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS
DU CAMEROUN (CNCC)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC)

Communique :

La société **AGEL INDUSTRIEL CAMEROUN (AGELIC) SARL**, BP : 12 177 Yaoundé, Tel: **699 95 54 51**, est attributaire du Marché relatif à l'objet susmentionné.

- **Montant TTC du Marché : 80 924 507 (Quatre vingt millions neuf cent vingt quatre mille cinq cent sept) francs FCFA.**
- **Délai d'exécution : Trois (03) mois.**

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à se présenter sous quinzaine dès diffusion du présent communiqué, au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics du CNCC pour le retrait de leurs Offres. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

Ce communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission.

DOUALA le 13 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBAPPE PENDA Auguste

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ CORN N°:027/CW/DG/2021 DU 19/10/2021 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°025/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2021 DU 30/08/2021 POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU A LA CAMWATER.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) communique :

Est déclaré adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné, le soumissionnaire ci-après désigné :

N° du Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montant	Délai d'exécution
Lot unique	DG CAMWATER	FAKI GLOBALE BP : 1019 YAOUNDE	120 531 700 Francs CFA TTC	60 Jours

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division des affaires Juridiques et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 19 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

**COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ COM N°:025C/CW/DG/DAJM/CMT/CIPM/2021 DU 18/10/2021
PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE LA DEMANDE . DE COTATION OUVERTE N°
002/DCO/CAMWATER/DG/DAJM/CIPM/2021 DU 03/09/2021 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE
REDRESSEMENT DES ANOMALIES SUR LA CONDUITE DE KOUKONG BAFOUSSAM.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) communique

Est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande relative à la consultation susmentionnée, le soumissionnaire ci-après désigné;

Maître d'Ouvrage	N° du Lot	Entreprise	Montant FCFA TTC	Délai d'exécution
©G CAMWATER	Lot unique	ETS FASAL BP TIGNERE Tel: 696 0642 35	39 726144 F CFA HT 47 373 426 F CFA TTC	Deux (02) mois

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division des affaires Juridiques et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 18 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DECISION N°025/CW/DG/DAJM/CMT/CIPM/2021 DU 19/10/2021 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N° N°002/DCO/CAMWATER/DG/DAJM/CIPM/2021 DU 03/09/2021 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES ANOMALIES SUR LA CONDUITE DE KOUEKONG BAFOUSSAM.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut général des Entreprises Publiques ;
 Vu Le Décret n°2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles applicables aux marchés des entreprises publiques
 Vu Le Décret N°2018/144 du 20 Février 2018 portant réorganisation de la Cameroon Water Utilities Corporation
 Vu La Résolution N°002/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 10 Novembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général de la CAMWATER de monsieur BOLENGA Gervais ;
 Vu Vu La Résolution N°001/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 18 Décembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général Adjoint de la CAMWATER de monsieur BIDJOCKA Jean Pierre.
 La résolution n°0021/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration, réuni en session extraordinaire le 14 Août 2018 portant élection, au poste de Président du Conseil d'Administration de Monsieur KUM BONG AKWA Patrick
 La Résolution N°010/CA/CAMWATER du 05 Mars 2019 portant création, organisation et fonctionnement d'une commission chargée du suivi et du contrôle des marchés placée auprès du Conseil d'Administration de la CAMWATER
 Considérant DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°_0002_/DCOICAMWATERIDG/DAJM/CIPM12021 DU _0310912021_ POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES ANOMALIES SUR LA CONDUITE DE KOUEKONG BAFOUSSAM;
 Le procès verbal d'attribution et note de référence N°_066_/CIPMIPR/AB/NOJR/2021 du _07110/2021_.

DECIDE :

Article 1 : La société ci-après citée est reconnue comme adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres susmentionné :

Maître d'Ouvrage	N° du Lot	Entreprise	Montant FCFA	Délai d'exécution
DG CAMWATER	Lot unique	ETS FASAL BP TIGNERE Tel: 696 06 42 35	39 726 144 F CFA HT 47 373 426 F CFA TTC	Deux (02) mois

Article 2 : La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera. !?

DOUALA le 19 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 021/ ASMI/SIC/2021 DU 21 OCTOBRE 2021
POUR LA PRE SELECTION DES CABINETS-CONSEILS CHARGES DES TRAVAUX D'ANALYSE ET
APUREMENT DES COMPTES CLIENTS A LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC) AU TITRE DE
L'EXERCICE 2021 FINANCEMENT : BUDGET SIC EXERCICES 2022-2023**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

La Société Immobilière du Cameroun (SIC) créée en 1952, est une Société Anonyme d'économie mixte. Son organisation et son fonctionnement sont régis par les lois et règlements en vigueur au Cameroun sur les sociétés anonymes et sur les entreprises du secteur public et parapublic, ainsi que par les dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et de groupements d'intérêt économique.

Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain et a pour principales missions la mise en œuvre de la politique des pouvoirs publics en matière de logements.

En vue de se conformer aux articles 35 à 53 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière disposant sur « *l'évaluation des actifs inscrits dans les états financiers annuels de l'entreprise...* », La Société Immobilière du Cameroun envisage le recrutement d'un consultant pour une mission d'analyse et d'apurement des comptes de l'actif immobilisé conformément au SYSCOHADA Révisé pour l'exercice 2021.

2. Objet

La mission consiste à apporter la documentation et la méthodologie suffisante pour assainir les créances des clients-locataires présentes dans la comptabilité financière, afin que le système comptable de l'entreprise donne une image fidèle des loyers dus par chaque client.

3. Consistance des prestations

L'objectif principal de cette mission est de clarifier la situation des comptes tiers-clients en vue d'assainir les états financiers au 31 décembre 2021 et lever les réserves du Commissaire aux comptes.

Il s'agira plus précisément de mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires, notamment pour :

- L'analyse des dossiers physiques de tous les clients en place en vue de mieux apprécier les données contenues dans le système d'information de la gestion clientèle (GESCLI) ;
- L'évaluation de la fiabilité du système d'information de la gestion clientèle (GESCLI) par le contrôle exhaustif des opérations d'exploitations pour chaque client en conformité des états édités par l'application ;
- Rapprocher les comptes de la gestion clientèle avec le grand livre des comptes clients en comptabilités générale ;
- Déterminer les écarts entre les comptes de la gestion clientèle et les comptes clients en comptabilité générale ;
- Identifier les éventuels dysfonctionnements qui sont à l'origine des écarts entre le fichier comptable tenue au siège social et la base des données de gestion de la clientèle tenue au sein des agences ;
- Proposer de façon détaillé et exhaustif les ajustements et les régularisations nécessaires en comptabilité (par des schémas d'écritures comptables intégrés dans des lots de saisie de SAGE 100 Comptabilité) ;
- Contrôler la conformité des soldes des comptes des cautions-clients inscrits au passif et les ajustements nécessaires assortis de leurs documentation ;

4. Participation et origine

Le présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt est ouvert à tous les cabinets d'expertise comptable installés au Cameroun.

5. Financement

Le financement du projet sera supporté par le budget de la Société Immobilière du Cameroun exercices 2022-2023.

6. Remises des offres

Les dossiers de candidature comprenant un dossier administratif et un dossier technique rédigés en français ou en anglais seront remis en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies, devra parvenir à la cellule des marchés sise à la Direction Générale de la de la Société Immobilière du Cameroun, au plus tard le **19 NOVEMBRE 2021** à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 021/ ASM/SIC/2021 DU 21 OCTOBRE 2021
 POUR LA PRE SELECTION DES CABINETS-CONSEILS CHARGES DES TRAVAUX D'ANALYSE ET
 APUREMENT DES COMPTES CLIENTS
 A LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)
 AU TITRE DE L'EXERCICE 2021**

NB : tout dossier incomplet ou comportant de fausses déclarations, sera purement et simplement rejeté.

7. Composition du dossier

Le dossier de candidature sera composé des pièces administratives et un dossier technique, présentés en deux (02) volumes :

Volume I : Pièces Administratives (Enveloppe A)

Le volume I comprendra les documents suivants en versions originales ou copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours :

N° d'Ordre	CONTENU DU DOCUMENT	AUTHENTIFICATION
A.1	La lettre de motivation dûment signée du gérant du cabinet.	Date, signature et cachet du consultant.
A.2	La Déclaration de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt du candidat faisant apparaître : la raison sociale, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués au(x) signataire(s).	A timbrer.
A.3	L'inscription à l'Ordre National des Experts Comptables du Cameroun (ONECCA).	Joindre l'attestation d'inscription.
A.4	L'Attestation de Non Redevance la plus récente.	
A.5	Une attestation de Non Faillite délivré par le greffe du tribunal du lieu du siège du soumissionnaire (datant de moins de trois (03) mois).	
A.6	Le Certificat de Non Exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP.	

Volume II : Dossier Technique (Enveloppe B)

N° du document	CONTENU DU DOCUMENT	AUTHENTIFICATION
B.1	La présentation du Cabinet-conseil ainsi que les domaines d'action et d'intervention.	Datée, signée et cachetée par le consultant.
B.2	La compréhension de la mission, La méthodologie de travail, Observations et suggestions techniques.	

B.3	Les références du cabinet : au moins quatre (04) dans des prestations d'assistance et d'audit comptable.	Joindre : Copies 1 ^{ère} et dernières pages et procès-verbal de bonne réception
B.4	Les qualifications et l'expérience du personnel-clé affecté à la réalisation de la mission.	Joindre : - Copies des diplômes ; - CV détaillé, daté et signé.

8. Critères d'évaluation

L'évaluation des différentes offres se fera au travers des critères éliminatoires et des critères essentiels :

A. Critères éliminatoires

La vérification des critères éliminatoires est faite essentiellement sur la conformité ou non des pièces administratives requises, dont :

- Le nombre d'exemplaire des offres insuffisant ;
- L'absence d'une pièce administrative ;
- La fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- L'abandon d'un marché public sur le territoire national par le soumissionnaire ;
- La non-conformité du profil du chef de projet / Directeur de mission et de sa disponibilité en faveur du soumissionnaire pour l'exécution des prestations sollicitées dans le cadre du présent Appel d'Offres.
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

B. Critères essentiels

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

	CRITERES D'EVALUATION	Note Maximale
I	La présentation du Cabinet-conseil ainsi que les domaines d'action et d'intervention 2 points	
II	La compréhension de la mission et La méthodologie de travail..... 28 points	
II.1	Pertinence de la méthodologie de réalisation de la mission (Approche technique, méthodologie et plan de travail)	18

II.2	Observations et suggestions (1 point par argument)	5
II.3	Organigramme de la mission et déploiement des équipes	5
III	<p style="text-align: center;">1. 1. REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE</p> <p><i>(Copies des contrats ou bon de commandes, pages indiquant les montants, références du marché et les signatures, PV de recette technique ou de réception, Attestation de bonne fin)</i> 35 points</p>	
III.1	<p>Références générales : prestations réalisées dans l'assistance ou l'audit comptable :</p> <p>- Prestation de montant supérieur ou égal à vingt millions (20 000 000) : 5 points/référence</p> <p>- Prestation de montant inférieur à vingt millions (20 000 000) : 1 point/référence</p>	35
IV	<p style="text-align: center;">1. 2. QUALIFICATION ET EXPERIENCE DU PERSONNEL-CLE AFFECTE A LA REALISATION DE LA MISSION</p> <p>NB : pour être pris en compte, le personnel proposé doit présenter un CV daté, signé, précisant son numéro de téléphone et son adresse électronique, une copie certifiée du diplôme requis (par l'autorité compétente), la copie certifiée de la carte nationale d'identité ou du passeport, l'attestation de disponibilité ainsi que l'attestation d'inscription à l'ordre pour l'exercice en cours le cas échéant.</p> <p>.....30 points</p>	
IV.1	DIRECTEUR DE MISSION 10 points	
	<p>Expert-comptable (Expert-comptable inscrit à l'Ordre des experts comptables du Cameroun)</p> <p>Oui : 5 points</p> <p>Non : 0 point</p>	5
	<p>1. Expérience professionnelle générale dans l'assistance ou l'audit comptable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Expérience supérieure ou égale à 10 ans : 5 points ● Expérience comprise entre 5 et 10 ans : 3 points ● Expérience inférieure 5 ans : 1 point 	5
IV.2	AUDITEUR SENIOR 8 points	
	<p>Diplômes (diplôme légalisés BAC+5 en Audit, Comptabilité, Finance, Contrôle de Gestion)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Si oui : 4 points ● Si non : 0 point 	3
	<p>1. Expérience professionnelle générale dans l'assistance ou l'audit comptable</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Expérience supérieure ou égale à 10 ans : 5 points ● Expérience comprise entre 5 et 10 ans : 3 points ● Expérience inférieure 5 ans : 1 point 	5



IV.3	ASSISTANTS CONFIRMES 12 points	
IV.3.1	Assistants Confirmes N°1	
	Diplômes (diplôme légalisés BAC+5 en Audit, Comptabilité, Finance, Contrôle de Gestion) <ul style="list-style-type: none"> ● Si oui : 2 points ● Si non : 0 point 	2
	Nombre de projets réalisés dans l'assistance ou l'audit comptable 1 point par mission avec un maximum 4 points	4
IV.3.2	Assistants Confirmes N°2	
	Diplômes (diplôme légalisés BAC+5 en Audit, Comptabilité, Finance, Contrôle de Gestion) <ul style="list-style-type: none"> ● Si oui : 2 points ● Si non : 0 points 	2
	Nombre de projets réalisés dans l'assistance ou l'audit comptable 1 point par mission avec un maximum 4 points	4
V	Présentation du dossier d'avis de sollicitation à manifestation d'intérêt5 points	
V.1	Ordonnancement des pièces administratives et techniques	2
V.2	Sommaire et pagination des documents	1
V.3	Clarté du texte et des images	1
V.4	Reliure et intercalaires	1
TOTAL		100

A l'issue de l'évaluation, seuls les candidats ayant totalisé la note technique minimale de 70 points sur 100 seront pré-qualifiés pour les appels d'Offres Restreints Subséquents.

DUREE DE LA PRESTATION

La durée d'exécution de cette prestation est de 90 (quatre-vingt-dix) jours ouvrables.

9. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Financière et comptable sise à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), face immeuble T BELLA, 510 Avenue de l'indépendance, Hippodrome B P 387 Yaoundé, Téléphone : 222 23 34 11, Télécopie : 222 22 51 19, dès publication du présent Avis.

10. Evaluation et publication des resultats

Les résultats seront publiés suivant les dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

YAOUNDE le 21 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DR AHMADOU SARDAOUNA

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNIQUE N°016/C/J09/SAEF PORTANT RETRAIT DE LA DÉCISION N°123/DP/J09/SAEF PORTANT INFRUCTUEUX L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003(BIS)/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2021 DU 13 AVRIL 2021, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EAU ET ENERGIE DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (PROCEDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**), porte à la connaissance des différents soumissionnaires de l'**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003(BIS)/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2021 DU 13 AVRIL 2021, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EAU ET ENERGIE DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (PROCEDURE D'URGENCE)** que conformément à la réglementation en vigueur et aux instructions contenues dans la lettre N°003574/L/MINMAP/ACMP/SG/DAJ en date du 12 août 2021, du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, les termes de la décision N°123/DP/J09/SAEF en date du 26 mai 2021 sont et demeurent rapportés.

Toute personne à l'écoute du présent communiqué et connaissant les intéressés est priée de les en informer aux fins de droit.

AKONOLINGA le 6 Octobre 2021

Le PRÉFET

ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE

PRÉFECTURE DU MBAM ET KIM

COMMUNIQUE N°003 /C/J11/SAEF/CDPM-MK/2022 DU 09 AOUT 2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/J11/SAEF/CDPM-MK/2021 DU 28 JUIN 2021 RELATIF A L'EQUIPEMENT DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU COMMERCE DU MBAM ET KIM, ARRONDISSEMENT DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Mbam et Kim (Autorité Contractante), Communique

Par DECISION N°003/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2021 DU 09 AOUT 2021

Le résultat se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant de l'Offre TTC en FCFA	Montant Corrigé de l'Offre TTC en FCFA	
LOT UNIQUE	ETS BEBE TECHNOLOGY BP : 33 204 YDE	14 828 738	R.A.S	

Le soumissionnaire **ETS BEBE TECHNOLOGY : 33 204 YDE** est retenu pour **L'EQUIPEMENT DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MBAM ET KIM, ARRONDISSEMENT DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM, REGION DU CENTRE**, pour le montant Toutes Taxes Comprises de **CENT VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT TRENTE-HUIT (14 828 738) FRANCS CFA**, et un délai d'exécution de **vingt-huit (28) jours**.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours de la date de l'établissement de la Lettre-Commande correspondante. /-

NTUI le 10 Aout 2021

Le PRÉFET

GALIM NGONG IRENÉE

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DECISION N°0256/CW/DG/DAJM/CMT/CIPM/2021 DU 19/10/2021 PORTANT ATTRIBUTION DE LA AVIS D'APPEL D'OFFRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°026/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2021 DU 30/08/2021 POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu La Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut général des Entreprises Publiques ;

Vu Le Décret n°2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles applicables aux marchés des entreprises publiques

Vu Le Décret N°2018/144 du 20 Février 2018 portant réorganisation de la Cameroon Water Utilities Corporation

Vu La Résolution N°002/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 10 Novembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général de la CAMWATER de monsieur BOLENGA Gervais ;

Vu La Résolution N°001/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 18 Décembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général Adjoint de la CAMWATER de monsieur BIDJOCKA Jean Pierre.

Vu la résolution n°0021/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration, réuni en session extraordinaire le 14 Août 2018 portant élection, au poste de Président du Conseil d'Administration de Monsieur KUM BONG AKWA Patrick;

La Résolution N°010/CA/CAMWATER du 05 Mars 2019 portant création, organisation et fonctionnement d'une commission chargée du suivi et du contrôle des marchés placée auprès du Conseil d'Administration de la CAMWATER ;
Considérant L'Avis de la CIPM sur le rapport d'analyse combiné en date du 07/10/2021.

DECIDE

Article 1 : La société ci-après citée est reconnue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné :

N° du Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montant	Délai d'exécution
Lot unique	LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMWATER	ETS R-JUVAL YAOUNDÉ	144 755 190 Francs CFA TTC	60 Jours

Article 2 : La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera. I?

DOUALA le 19 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ CORN N°:026/CW/DG/2021 DU 19/10/2021 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°026/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2021 DU 30/08/2021 POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU A LA CAMWATER.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) communique :

Est déclaré adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné, le soumissionnaire ci-après désigné :

N° du Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montant	Délai d'exécution
Lot unique	DG CAMWATER	ETS R-JUVAL YAOUNDE	144 755 190 Francs CFA TTC	60 Jours

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division des affaires Juridiques et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 19 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DECISION N° 027CW/DG/DAJMICIPM/2021 DU 19/10/2021 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°025/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2021 DU 30/08/2021 POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU A LA CAMWATER.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

la Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut général des Entreprises Publiques ;
Vu Le Décret n°2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles applicables aux marchés des entreprises publiques
Vu Le Décret N°2018/144 du 20 Février 2018 portant réorganisation de la Cameroon Water Utilities Corporation
Vu La Résolution N°002/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 10 Novembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général de la CAMWATER de monsieur BOLENGA Gervais
La Résolution N°001/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 18 Décembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général Adjoint de la CAMWATER de monsieur BIDJOCKA Jean Pierre.
Vu la résolution n°0021/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration, réuni en session extraordinaire le 14 Août 2018 portant élection, au poste de Président du Conseil d'Administration de Monsieur KUM BONG AKWA Patrick;
La Résolution N°010/CA/CAMWATER du 05 Mars 2019 portant création, organisation et fonctionnement d'une commission chargée du suivi et du contrôle des marchés placée auprès du Conseil d'Administration de la CAMWATER ;
Considérant L'Avis de la CIPM sur le rapport d'analyse combiné en date du 07/10/2021

DECIDE :

Article 1 : La société ci-après citée est reconnue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné

N° du Lot	Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montant	Délai d'exécution
Lot unique	LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMVVATER	FAKI GLOBALE BP: 1019 YAOUNDE	120 531 700 Francs CFA TTC	60 Jours

Article 2: La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 19 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

**COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ COM N°:025C/CW/DG/DAJM/CMT/CIPM/2021 DU 18/10/2021
PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE LA DEMANDE . DE COTATION OUVERTE N°
002/DCO/CAMWATER/DG/DAJM/CIPM/2021 DU 03/09/2021 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE
REDRESSEMENT DES ANOMALIES SUR LA CONDUITE DE KOUKONG BAFOUSSAM.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) communique

Est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande relative à la consultation susmentionnée, le soumissionnaire ci-après désigné;

Maître d'Ouvrage	N° du Lot	Entreprise	Montant FCFA TTC	Délai d'exécution
©G CAMWATER	Lot unique	ETS FASAL BP TIGNERE Tel: 696 0642 35	39 726144 F CFA HT 47 373 426 F CFA TTC	Deux (02) mois

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division des affaires Juridiques et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 18 Octobre 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

ADDITIF N° 01/ARMP/DG/DSOP/2021 DU 22 OCTOBRE 2021 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RELATIF A L'APPEL D'OFFRES N° 014/AONR/ARMP/CCCM-SPI/2021 DU 27 SEPTEMBRE 2021 EN VUE DU RECRUTEMENT DES OBSERVATEURS INDEPENDANTS AUPRES DES COMMISSIONS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS PLACEES AUPRES DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET MAÎTRES D'OUVRAGE DELEGUES.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) porte à la connaissance des soumissionnaires à l'Appel d'offres visé supra que certaines dispositions sont complétées et/ou modifiées ainsi qu'il suit :

I. REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

AU LIEU DE : 5.8 En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copie à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage.

LIRE : 5.8 En cas de recours, il doit être adressé au Comité chargé de l'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage, au Président de la Commission de Passation des Marchés, à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des Marchés Publics.

AU LIEU DE : 8.4 En cas de recours tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre chargé de la régulation des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé des Marchés Publics et au Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage délégué et au Président de la Commission.

LIRE : 8.4 En cas de recours, il doit être adressé au Comité chargé de l'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage, au Président de la Commission de Passation des Marchés, à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des marchés publics.

II. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

AU LIEU DE : 8.2 Sur proposition du Chef service du marché, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le maître d'ouvrage et notifiés au Cocontractant par ses services avec copie au Chef service du marché, à l'ingénieur et à l'organisme payeur.

LIRE : 8.2 Sur proposition du Chef service du marché, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le maître d'ouvrage et notifiés au Cocontractant par ses services avec copie au Chef service du marché, à l'ingénieur et à l'organisme payeur. Le visa préalable de l'organisme payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

Compte tenu de ce qui précède, le délai de remise des offres initialement prévu le **26 octobre 2021 à 12 heures**, est reporté au **09 novembre 2021 à 09 heures**, et l'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu une (01) heure après le délai de remise des offres.

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 22 Octobre 2021

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NGO JOSEPH

PRÉFECTURE DU MBAM ET KIM

DECISION N°003 /D/J11/SAEF/CDPM-MK/2021 DU 09 AOUT 2021 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/J11/SAEF/CDPM-MK/2021 DU 28 JUIN 2021 RELATIF À L'ÉQUIPEMENT DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU COMMERCE DU MBAM ET KIM, ARRONDISSEMENT DE NTUI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

- VU** la Constitution ;
- VU** la Loi N° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- VU** la loi N°2020/018 du 17 Décembre 2020, portant loi de finances de le République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
- VU** le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- VU** le Décret N°2002/003 du 19 Avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- VU** le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- VU** le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- VU** le Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008, portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
- VU** le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008, fixant les attributions des Chefs des Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs Services ;
- VU** le Décret N°2017/094 du 13 Mars 2017 portant nomination de Préfets;
- VU** le Décret N°2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU** le Décret N°2018/191 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- VU** le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU** le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
- VU** l'Arrêté N°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;

VU la Décision Préfectorale N°114/DP/J11/SAEF du 03 Avril 2019 portant constatation de la commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbam et Kim ;

VU la circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2021.

VU l'Avis de Consultation N°002/DC/J11/SAEF/CDPM-MK/2021 du 17 Mai 2021 relatif à l'équipement de la Délégation Départementale du Commerce du Mbam et Kim, Arrondissement de Ntui, Département du Mbam et Kim, Région du Centre.

VU le Procès-Verbal d'attribution N°004/PV/J11/CDPM-MK/2021 du 16 Juin 2021, de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Mbam et Kim

DECIDE

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ETS BEBE TECHNOLOGY BP : 33 204 YDE est retenu pour l'équipement de la Délégation Départementale du Commerce du Mbam et Kim, pour le montant toutes taxes comprises de 14 828 738 FCFA, et un délai d'exécution de vingt-huit (28) jours.

NTUI le 10 Aout 2021

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication de la présente Décision, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Préfecture de Ntui, pour établissement de la Lettre-Commande correspondante.

GALIM NGONG IRENÉE

Article 2: la présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera. /-

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

**DECISION PREFECTORALE N°242 /DP/J09/SAEF PORTANT RETRAIT DE LA DECISION
N°123/DP/J09/SAEF**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,

AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11 juillet portant régime financier de l'Etat et des autres entités ;

Vu la Loi N°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le décret N°2001//048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications subséquents ;

Vu le décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N° 2019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Préfets ;

Vu le décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres N°003(BIS)/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2021 DU 13 AVRIL 2021.

Vu la lettre N°003574/L/MINMAP/ACMP/SG/DAJ en date du 12 août 2021, du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics,

DECIDE :

Article 1^{er} : En exécution des instructions contenues dans la lettre N°003574/L/MINMAP/ACMP/SG/DAJ en date du 12 août 2021, du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, sont et demeurent retirés les termes de la décision N°123/DP/J09/SAEF en date du 26 mai 2021, portant infructueux l'**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003(BIS)/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2021 DU 13 AVRIL 2021, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EAU ET ENERGIE DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (PROCEDURE D'URGENCE).**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AKONOLINGA le 6 Octobre 2021

Le PRÉFET

ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

Civilité : Mme Mr

Nom :

ou

Prénom :

Point Focal

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone / Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !